

Coupable d'avoir violé trois élèves

Un ex-professeur de piano au Conservatoire de musique a abusé des adolescentes entre 1986 et 1992

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Ancien professeur de piano au Conservatoire de musique de Québec, Serge Gravel, âgé de 42 ans, a été reconnu coupable, hier, d'agressions sexuelles sur trois jeunes élèves, entre 1986 et 1992.

Le juge Pierre Rousseau a rejeté tous les moyens de défense employés par Gravel, qui allaient de la défense d'ivresse et du consentement de la vic-

Voir COUPABLE en A2 >



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
La présidente du Festival d'été, Madone Dubé, et le directeur général Michel Létourneau.

FESTIVAL D'ÉTÉ Profits en miettes

L'appétit
manque par
temps maussade

MICHÈLE LAFERRIÈRE
Le Soleil

QUÉBEC — La pluie intermittente et la fraîcheur du temps n'ont pas retenu les gens à la maison pendant le Festival d'été. Plus de 100 000 ont acheté leur macaron, 10 000 se sont procurés des billets pour des spectacles

Voir FESTIVAL en A2 >



Le suspect, âgé de 23 ans, se sert de son charme pour s'introduire dans les bureaux.

Gentleman cambrioleur

Un jeune homme s'introduit dans les édifices à bureaux de Québec pour voler sacoches et portefeuilles

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

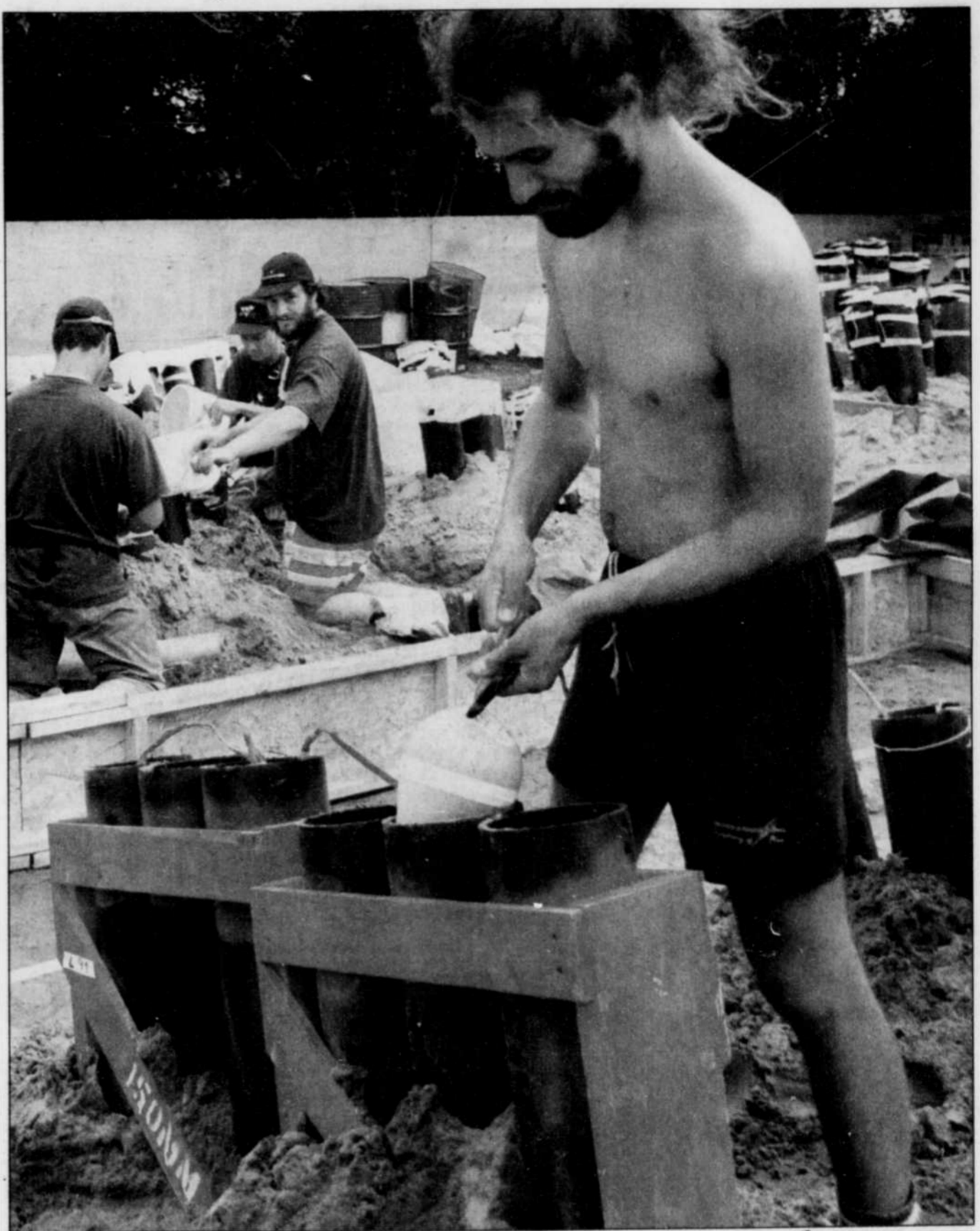
QUÉBEC — Attention à vos sacoches et à vos portefeuilles! La sûreté municipale de Québec fait cette mise en garde à toutes les personnes qui travaillent dans des édifices à bureaux de la région, car un voleur profite de l'absence tempo-

raire des employés pour s'emparer de leurs effets personnels.

Pour s'introduire dans les édifices, l'homme de 23 ans se présente comme un employé venant inspecter les systèmes de ventilation. Le voleur au physique agréable n'hésiterait pas à utiliser

Voir CAMBRIOLEUR en A2 >

Une pluie de bombes multicolores



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Pedro Garcia Picazo et ses amis artificiers se préparent fébrilement à défendre leur titre, demain soir, à la compétition des Grands feux d'artifice Loto-Québec, à la Chute Montmorency. L'équipe espagnole se promet d'en mettre plein la vue et concoctent plusieurs surprises à la poudre noire... À lire en page A 5.

FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX Ottawa accordera les mêmes avantages sociaux aux couples homosexuels

MANON CORNELLIER
Presse canadienne

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral accepte de se plier à une décision du Tribunal des droits de la personne et d'offrir à ses employés ayant un conjoint de même sexe l'accès aux programmes d'assurance médicale et dentaire déjà offerts aux employés vivant en union de fait.

La décision, annoncée hier par le Conseil du Trésor, est rétroactive au 13 juin, date à laquelle le tribunal a rendu son jugement. Elle touchera les fonctionnaires fédéraux à la retraite, les employés des ministères fédéraux, de nombreuses sociétés de la Couron-

ne, de l'armée, de la Gendarmerie royale du Canada et aux agences qui participent aux deux régimes d'assurance.

S'appuyant sur l'expérience de quatre gouvernements provinciaux et d'environ 600 entreprises, Ottawa es-

Le fédéral se plie à la décision du Tribunal des droits de la personne

time qu'environ un pourcentage des quelque 470 000 employés de ces ministères et organismes se prévaudront de ces avantages.

Pour le gouvernement fédéral, cela signifie une facture annuelle additionnelle de 1,2 million \$ pour le régime de soins médicaux et de 650 000 \$ pour le régime

Voir HOMOSEXUELS en A2 >

Un pied sur Mars en 2015

BONN (AFP) — La NASA organisera son premier vol habité vers Mars entre les années 2015 et 2018 a indiqué, hier, sur la radio allemande Saarländische Rundfunk, Jesco van Puttkammer, responsable des programmes de la société nationale américaine.

« Nous croyons que des hommes partiront pour la première fois vers Mars vers 2015, 2018 », a déclaré M. van Puttkammer, ajoutant que la NASA devrait d'abord poursuivre ses recherches sur les répercussions de l'apésantement pendant une telle expédition sur les hommes et développer encore les méthodes de protection contre les rayons.

Voir MARS en A2 >

LA MÉTÉO



Maximum 25, Minimum 16
Partiellement ensoleillé, possibilité d'une averse isolée en fin de journée. Demain, ensoleillé avec quelques nuages. Détails page B2.

QUÉBEC, 100c ANNÉE, NO 196
FLORIDE, 1,60 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.
60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

SERVICES DE GESTION PRIVÉE WOOD GUNDY
Une longueur d'avance
7 ANS
50 000\$ minimum GARANTI
Taux sujet à modification 882-4200

LES RETOURNES

COUPABLE

Lié d'amitié avec les parents des victimes

Suite de la Une

time à la négation complète des gestes et à l'absence d'intention criminelle. Les gestes dénoncés par les adolescentes allaient, quant à eux, de caresses et de baisers à la relation sexuelle complète et à la relation anale.

Le quadragénaire a été professeur au conservatoire de 1986 à 1993, l'année de son congédiement. Ses gestes à l'endroit de la principale victime ont été faits entre 1987 et 1992, quand celle-ci était âgée de 15 à 20 ans.

En avril 1988, pendant un cours privé qu'il donne chez lui, Gravel caresse les seins de l'adolescente et lui déclare qu'il aimerait être son premier client si, un jour, elle devenait prostituée. Les mêmes gestes et d'autres attouchements au vagin se répètent en d'autres

occasions, et le professeur demande en plus à son élève de le masturber et de lui faire une fellation.

La même année, Gravel a une relation sexuelle complète avec la jeune femme malgré le refus répété de cette dernière. C'est en 1992 qu'il la sodomise, la victime expliquant avoir été incapable de réagir.

Les deux autres victimes étaient deux sœurs dont les parents étaient liés d'amitié avec Gravel. Les gestes du professeur habitant Saint-Étienne ont été faits entre 1986 et 1989, quand les adolescentes étaient âgées de 11 à 14 ans. En quelques occasions, Gravel a couché chez la famille en question et, durant la nuit, il se glissait dans la chambre des adolescentes pour se livrer à diverses caresses sur elles.

Au cours du procès d'une quinzaine

de jours, un psychologue a expliqué le retard à dénoncer l'accusé par le rapport de confiance et d'autorité entre l'élève et le professeur de piano, d'autant plus que ce dernier entretenait des liens avec leurs familles. De l'aveu même des victimes, Gravel était un excellent professeur. Aussi, d'indiquer le psychologue, ne pouvaient-elles le rejeter en bloc puisqu'il leur avait apporté énormément de bien.

Du témoignage de l'accusé, le juge Rousseau a surtout retenu son problème de boisson et la haute opinion qu'il avait de lui-même. En ce qui concerne l'alcool, toutefois, Gravel n'a pas réussi à faire la preuve que son degré d'intoxication était élevé au point de constituer un état d'aliénation mentale ou d'automatisme.

En somme, sa preuve est apparue non

crédible et non vraisemblable au juge, qui n'a nullement cru Gravel: «L'accusé a répondu à tout. Quand il se sent pris au piège, il ne nie pas les faits mais affirme ne pas en avoir souvenir.» Décrit par le juge comme un homme imbu de lui-même, qui n'hésite pas à redorer son blason «en se collant à la digne institution qu'est le Conservatoire de musique de Québec», Gravel allait jusqu'à se faire appeler «Maître vénéré» par ses jeunes élèves.

En vue du prononcé de sa sentence, le juge Rousseau a ordonné hier la préparation d'un rapport présentiel. Les parties ne reviendront donc devant lui que le 25 octobre pour lui faire leurs représentations. La procureure de la Couronne, Me Anne Couture, n'avait pas d'objection à ce que l'accusé demeure en liberté entre-temps.

CAMBRIOLEUR
À la vitesse de l'éclair

Suite de la Une

ses charmes pour faciliter son introduction dans les bureaux.

Il se balade ensuite à sa guise dans les édifices, volant des portefeuilles et des cartes de crédit qu'il utilise frauduleusement. Des sommes importantes auraient ainsi été subtilisées.

«Il est très rapide. Aussitôt qu'il a terminé son vol, il se rend dans des institutions bancaires et des magasins,

où il emploie les cartes subtilisées pour faire de la fraude et effectuer des achats. Des gens ont eu la surprise de voir monter leurs comptes de cartes de crédit très rapidement de cette façon», explique Darie Bertrand, de la sûreté municipale de Québec.

La police de Québec a déjà reçu un certain nombre de plaintes à cet effet. «Il est difficile de les comptabiliser avec exactitude, car plusieurs personnes ne se rendent pas compte tout

de suite qu'elles ont été volées», dit Mme Bertrand.

Depuis une semaine, le voleur a été aperçu plusieurs fois dans des édifices gouvernementaux, mais aussi dans d'autres établissements de la région.

Parmi les caractéristiques remarquables chez ce voleur, il semble que la générosité soit l'un de ses traits de caractère. Le charmant fraudeur se rend dans des brasseries et paye la traite à tout le monde avec les cartes volées.

«Il achète des cadeaux à ses amis. Quelqu'un lui dit qu'il veut une télévision. Pas de problème, il lui en achète une!» raconte Mme Bertrand.

Le voleur n'en est pas à ces premiè-

res armes, car il a utilisé le même subterfuge dans la région de Montréal avant de sévir à Québec. Il est d'ailleurs recherché activement par le service de police de la Communauté urbaine de Montréal pour libérer illégalement et pour divers autres délits de vols et de fraudes.

Le voleur en question s'appelle Martin Marchand, mesure 1,9 mètre, pèse 92 kilos, a les cheveux bruns et a des cicatrices au front et à l'oreille.

Toute information concernant cet homme peut être transmise en contactant le lieutenant Jacques Simoneau de la Division des enquêtes criminelles de la police de Québec au (418) 691-6001, ou, s'il est sur place, en composant le 9-1-1.

FESTIVAL
Aucun spectacle annulé

Suite de la Une

payants, tandis qu'un «achalandage fluide et constant» allait et venait entre le parc du Parlement, le Pigeonnier et place d'Youville. Le temps maussade leur a toutefois coupé l'appétit, les ventes de bière, de boissons gazeuses et de friandises chutant de 50% par rapport à 1995.

Au lendemain d'un 29e Festival d'été marqué par une programmation de grande qualité et un ciel incertain, ses responsables affichaient des mines fatiguées, évidemment, et un optimisme plutôt forcé. Ils étaient loin de l'euphorie et des 50 000 \$ de profits de l'an dernier.

«Le Festival d'été termine son année avec un équilibre budgétaire», a conclu la présidente Madone Dubé, après avoir fait état des bons coups de la présente édition: l'affluence continue à la nouvelle place des enfants du parc Montmorency, la «révélation» des soirées dansantes à place d'Youville pour les 45-65 ans et le succès des 5 à 7 lyriques. Malgré les intempéries, aucun spectacle

n'a dû être annulé.

Le directeur général Michel Létourneau a souligné que la billetterie classique et le volet vol de nuit avaient connu des hausses respectives de 30% et 53% par rapport à 1995 et que les spectacles payants avaient attiré 10 000 personnes, comparativement à 5800 l'an passé. «Les spectateurs ont eu de nombreux coups de coeur, ce qui a eu pour effet de vider les tablettes des disquaires, a-t-il ajouté. Les albums de Bevin-da, Angelique Ionatos et Pagliaro, par exemple, se sont envolés rapidement.»

De foule monstre, il n'y eut point cette année, en raison des trois scènes (Parlement, Pigeonnier et place d'Youville) qui ont accueilli des artistes tous les soirs entre le 5 et le 14 juillet. Michel Létourneau parle d'une «ambiance de fête au village» qui régnait dans les rues entre ces trois sites. En outre, Daran s'est accaparé une partie des spectateurs qui auraient déferlé vers la Grande Saloplumerie si, comme les trois dernières années, il n'y avait eu qu'un spectacle de clôture.

La vente de produits dérivés avait dé-

cliné de 30% l'an passé. Sans donner de chiffres, le directeur général a confié que le Festival avait une fois de plus raté ses objectifs dans ce secteur. Les concessions alimentaires, dont les vendeurs de bière, ont subi une baisse de 50%, un constat «pénible» que Létourneau attribue au temps froid et pluvieux.

Les dirigeants du Festival d'été ont commandé un sondage qui vérifiera la provenance des spectateurs et les retombées économiques de l'événement. Ce sondage leur donnera une idée de ce que les gens désirent et les guidera dans l'élaboration du prochain Festival, qui sera le 30e et qui doit donc sortir de l'ordinaire.

En 1997, le macaron sera chantant. Après un retour fructueux à l'Agora, Michel Létourneau envisage de revenir à d'anciens lieux de spectacle, sur les Plaines par exemple. Il a évoqué la possibilité de publier un cahier-souvenir. Le directeur de la programmation Jean Beauchesne devra quant à lui sortir ses sous et ses arguments pour attirer des artistes prestigieux.

MARS
Voyages organisés dans l'espace

Suite de la Une

Le responsable des programmes de la NASA, titulaire d'un doctorat honoraire de la faculté de philosophie de l'Université de la Sarre, a également estimé que les voyages dans l'espace seraient bientôt possibles pour les particuliers et a indiqué que la possibilité de vacances dans l'espace était même envisagée lorsque la station orbitale internationale «Alpha» serait terminée, dans la première moitié de l'an 2001.

Au total, sept personnes, hommes et femmes devraient y travailler en permanence, a-t-il précisé.

La construction d'une telle station, projet commun à 13 pays, devrait commencer l'année prochaine et nécessiter 45 vols dans l'espace, a ajouté M. van Puttkammer.

C'ÉTAIT HIER

□ 1993 — Tragédie routière au Lac-Saint-Jean: 19 morts dans une collision frontale sur la route 155 à Lac-Bouchette, près de Roberval.

□ 1980 — Ronald Reagan obtient l'investiture du Parti républicain comme candidat à la Maison-Blanche.

HOMOSEXUELS
Deux points contestés

Suite de la Une

dentaire.

Pour y avoir droit, il faudra qu'un employé vive «une relation homosexuelle» avec son conjoint depuis au moins un an, qu'il le présente publiquement comme son partenaire et vive encore avec lui au moment de se prévaloir du programme, a expliqué Jean-Claude Bouchard, sous-secrétaire de la direction des ressources humaines du Conseil du Trésor.

Selon M. Bouchard, ces exigences sont similaires à celles imposées aux conjoints de fait. Il n'est pas question, a-t-il précisé, d'enquêter sur la vie privée de quelqu'un. L'employé n'aura qu'à déclarer son conjoint au moment de signer les formulaires d'inscription aux programmes en question.

En fait, le Conseil du Trésor et les syndicats devaient commencer à discuter hier après-midi des mesures à prendre pour rendre cette nouvelle politique opérationnelle.

Si Ottawa se plie à la décision du tribunal, il conteste par contre certains aspects du jugement. Le ministre de la Justice a d'ailleurs annoncé qu'il s'adresserait à la cour fédérale pour faire revoir deux points particulièrement litigieux.

Le fédéral juge que le tribunal a excédé la portée de la plainte en exigeant qu'Ottawa établisse un inventaire de ses lois, règlements et directives pouvant comporter des aspects discriminatoires à l'endroit des couples gays. Selon l'avocat du ministère de la Justice, Brian Saunders, la plainte ne portait que sur les programmes d'avan-

tages sociaux des employés. Par conséquent, la preuve déposée s'est limitée à cet aspect et jamais Ottawa n'a été avisé de la possibilité de viser d'autres lois.

L'autre point en litige porte sur la rétroactivité de la décision. Le tribunal a exigé de compenser le plaignant, Stanley Moore, à partir de l'été 1991. Craignant d'établir un précédent, Ottawa préférerait que ce soit à partir d'août 1992, soit la date à laquelle une cour ontarienne a décrété que la loi canadienne sur les droits de la personne interdisait implicitement la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

Au printemps dernier, le gouvernement a fait adopter un amendement à la loi afin de «rendre explicite ce qui était implicite», avait expliqué le ministre de la Justice Allan Rock.

L'adoption de cette loi s'est déroulée dans la controverse. Les opposants soutenaient que cette modification ouvrirait la porte à la reconnaissance des couples homosexuels. La décision d'hier en est-elle une preuve? Non, ont répondu sans hésiter Me Saunders et M. Bouchard. À leur avis, le gouvernement ne fait que se plier au jugement du tribunal.

Ce n'est pas la première fois qu'Ottawa modifie ses façons de faire en faveur des couples gays. Le 16 novembre dernier, il a décidé de leur accorder les avantages offerts aux conjoints de fait en matière de congé de deuil, de responsabilité familiale, de relocalisation professionnelle, diplomatique ou autre. Aucune décision de la cour ne l'y forçait. Selon M. Bouchard, le gouvernement a agi «par compassion».

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

| | |
|-----------------------------|----------|
| La Capitale..... | 3 à 5 |
| Le Québec et le Canada..... | 6 à 11 |
| Le Monde..... | 12 |
| Questions d'argent..... | 13 et 14 |
| Bourses..... | 15 et 16 |
| Opinions..... | 17 |

CAHIER B

| | |
|-------------------------|-----------|
| Mode Magazine..... | 1 et 2 |
| Ce soir à la télé..... | 2 |
| Arts et spectacles..... | 3, 8 à 10 |
| Votre agenda..... | 4 |
| annonces classées..... | 5 à 7 |
| Décès..... | 8 |

CAHIER C SPORTS

| | |
|-------------------|--------|
| Statistiques..... | 2 et 4 |
| Jeux et B.D..... | 7 |

SERVICES

| | |
|-------------------------------|----------|
| Abonnements..... | 686-3344 |
| annonces classées..... | 686-3311 |
| Carrières et Professions..... | 686-3270 |
| Promotion..... | 686-3342 |
| Publicité Détaillants..... | 686-3435 |
| Publicité générale..... | 686-3270 |
| Rédaction..... | 686-3394 |
| Renseignements..... | 686-3233 |

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 15-07-96

8-9-1

6-0-1-7

BANCO

tirage du 15-07-96

4-8-9-15-19-20-23-24-25-27-35-36-

37-39-45-47-50-54-59-60

EXTRA

308498

AVENTURE

ELECTRONIQUE

6 MOIS SUR-TOUT!

Sur-produits à prix régulier, incluant la liquidation.

S.A.C. Ne payez que les taxes. Chaque offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin.

NE PAYEZ RIEN AVANT

12 MOIS

ou

Sur AUDIO, TÉLÉVISEURS & CAMÉSCOPES

SANYO

VISEUR COULEUR



GRATUITS
Sac - cassette - pile
(V.M. 80)

Rég. : 799\$

699\$

CAMÉSCOPE 8MM avec VISEUR COULEUR À CL

- Focalisation automatique
- Auto-régule du diaphragme
- Télécommande format carte de crédit
- Zoom motorisé électronique 10x

RABAIS 100\$

699\$

SONY

VISEUR COULEUR



CHOOSEZ votre PRIME
détails en magasin

Rég. : 749\$

699\$

JVC

VISEUR COULEUR



RABAIS 50\$ COUPON JVC

699\$

SONY

VISEUR COULEUR



HANDYCAM^{MC} POWER+PLUS ADVANTAGE CAMÉSCOPE

- Hyper zoom 12x à vitesse variable
- Programme AE avec effets spéciaux

899\$

HITACHI

VISEUR COULEUR



MEILLEURS PRIX GARANTIS

999\$

OPTEX

SAC POUR CAMÉSCOPE



39.99\$

STABILISATEUR ÉLECTRONIQUE DE L'IMAGE

Caméscope compact 8mm

- Luminosité minimale 1 lux
- Zoom 24x
- Conception à l'épreuve des chocs
- Télécommande «Video Brain»
- Fonctionne avec piles AA

RABAIS 100\$

Rég. : 1099\$

999\$

OPTEX

TREPIED



49.99\$

SAC GRATUIT

999\$

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

QUÉBEC

PLACE LÉBOURGNEUF

5500 boul. Des Gradins

(418) 628-5500

LEVIS

LES GALERIES CHAGNON

300 Côte du Passage

(418) 835-5500

CHICOUTIMI

394 boul. Des Saguenéens

(418) 698-3940

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

LES DEUX MEURTRES DE
SAINTE-CATHERINE

Larochelle tabassé par des détenus

Il vit dans une section
à protection renforcée

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — Sébastien Larochelle, le présumé meurtrier de Vicky Parent, 23 ans, et de sa petite fille Kim, quatre ans, a été tabassé par d'autres détenus au Centre de détention de Québec hier matin. « Un avertissement dans le langage carcéral », présume son avocat, Me Paul Mercier.

L'homme de 21 ans de Neufchâtel a goûté à la justice qui se fait à l'intérieur des murs, où les meurtriers d'enfants et de femmes ne sont pas bien accueillis. La sentence imposée par les autres prisonniers s'est limitée à quelques coups, rien ne pouvant mettre la vie du jeune détenu en danger selon Me Mercier.

« Il revenait de l'infirmerie où il était allé prendre des médicaments. Il se trouvait avec un gardien, lorsqu'ils ont croisé un groupe de détenus qui lui ont asséné des coups de poing », indique Me Mercier.

Le procureur de la défense a pu constater de lui-même l'état de santé de son client, puisqu'il est allé le rencontrer hier après-midi.

Le directeur du Centre de détention, Richard Pelletier, a refusé, hier, de confirmer que Sébastien Larochelle avait été victime d'une attaque de la part des autres détenus. « C'est certain qu'il a subi des menaces de mort, comme tous les détenus qui commettent des crimes contre des enfants, mais je ne peux confirmer qu'il a été battu. Cela risquerait de mousser l'affaire et d'inciter les détenus à commettre d'autres actes à son égard », affirme M. Pelletier.

Sébastien Larochelle vit dans une cellule située dans une section à protection renforcée, à l'écart de la population normale.

TOUJOURS PAS DE COUTEAU

Par ailleurs, les policiers n'avaient toujours pas réussi à retracer l'arme employée pour assassiner la jeune femme et sa fillette hier. Les recherches devraient se poursuivre dans les prochains jours.

L'enquête se poursuivait également, hier, pour tenter de déterminer les causes de cet horrible drame. « La thèse de l'histoire de drogue est toujours retenue pour expliquer le geste, mais les enquêteurs ne peuvent en dire plus pour le moment, car ils ne veulent pas voir leur preuve fondre avant le procès », indique Camille Gagnon, porte-parole de la Sûreté du Québec (SQ).

Les motifs de ces deux meurtres sont divisés entre deux versions différentes véhiculées par les médias. La possibilité que la jeune femme se soit rendue



Sébastien Larochelle

LE SOLEIL, JEAN VALLIÈRES

Me Paul Mercier

chez Larochelle pour « collecter une dette de drogue » a été évoquée. Elle a cependant été niée par le compagnon de Vicky Parent, qui explique plutôt le drame par la jalousie du présumé meurtrier, qui était son ami. « Une substance ressemblant à de la cocaïne a

été retrouvée dans le véhicule (où la jeune mère et sa fillette ont été tuées), mais il faut être très prudent avant d'associer le conjoint de Vicky Parent à un quelconque commerce de stupéfiants », dit M. Gagnon.

Une autopsie a été pratiquée sur le corps des deux victimes hier. Elle a révélé qu'elles ont été tuées de plusieurs coups de couteau. La jeune mère et sa fillette ont été retrouvées vendredi après-midi, baignant dans une mare de sang dans l'automobile de l'ami de coeur de Vicky Parent, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Le principal suspect dans cette affaire, Sébastien Larochelle, a été arrêté quatre heures plus tard, après s'être enfui dans les bois.

Il a comparu samedi sous des accusations de meurtres avec préméditation. Il restera incarcéré jusqu'à son retour devant le tribunal, pour la divulgation de la preuve, le 24 juillet.



Vicky Parent



Kim Parent, âgée de 4 ans.

BAIE-COMEAU



Le corps d'un des jeunes téméraires est transporté par les policiers pendant que l'équipe de plongeurs se prépare à retourner à l'eau.

COLLABORATION SPÉCIALE, KARINE TRUDEL

Les corps des deux canoteurs repêchés dans les rapides

ANNIE ST-PIERRE
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Les corps de Benoît d'Anjou, 22 ans, et de Luc Gagnon, 18 ans, ont été repêchés, hier midi, dans les rapides de la rivière Isokoustouk à 120 kilomètres au nord de Baie-Comeau.

Les deux jeunes adeptes de rafting ont été victimes de leur témérité en s'aventurant dans ce secteur sauvage, pour une escapade de trois kilomètres à bord d'un canot pneumatique. Benoît d'Anjou et Luc Gagnon faisait l'objet de recherches par des groupes de bénévoles et des policiers depuis samedi. Ils n'avaient pas été revus depuis leur départ pour cette aventure plutôt risquée

dans les eaux tumultueuses de cette rivière.

Arrivés sur les lieux, hier matin, les plongeurs de la SQ ont retrouvé les victimes au pied d'une chute d'environ 30 pieds de hauteur, après seulement une heure de recherche. Les corps étaient retenus au fond d'une fosse, dans des eaux plus calmes.

Les policiers présumant que l'embar-

cation dans laquelle ils prenaient place a chaviré au milieu des rapides. Les victimes auraient été emportées par le courant.

Tout indique qu'elles ne possédaient aucune connaissance approfondies pour piloter un canot pneumatique dans des eaux agitées.

Le coroner de Baie-Comeau, Dr Arnaud Samson, a constaté le décès des deux jeunes hommes sur place. C'est le fils de ce dernier, Didier Samson, qui les accompagnait au moment du drame. Il a lui-même alerté les autorités, inquiet de ne pas voir revenir ses compagnons. Une autopsie devra être pratiquée. Les policiers de la SQ poursuivent leur enquête.

La récidive de Di Bernardo: un geste de désespoir, selon la DPJ

ANNIE MORIN ET RICHARD HÉNEAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les autorités de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) n'auraient pu prévoir la récidive de Sylvia Di Bernardo, qui a enlevé son bébé pour la deuxième fois en trois mois, après avoir menacé les employés de la pouponnière La Clairière avec un couteau.

La direction attend d'un jour à l'autre le jugement du Tribunal de la jeunesse sur la conduite de la jeune mère et de son conjoint, Dave Hervieux, qui avaient déjà enlevé et séquestré leur enfant de la pouponnière de Sainte-Foy, le 15 avril. « Si la juge s'était prononcée en défaveur de Mme Di Bernardo, nous aurions pu prévoir une réaction négative de la part de celle-ci. Mais le jugement n'ayant pas encore été rendu, il n'y a pas de cause apparente à ce deuxième enlèvement », explique Camille Picard, directeur de la DPJ à Québec.

Hier, au palais de justice de Québec, le juge Jean-François Dionne a ordonné que Sylvia Di Bernardo, subisse un examen psychiatrique de cinq jours pour évaluer son aptitude à subir son procès. De nouveau, hier, la jeune femme de 26 ans, en a laissé plus d'un perplexe lorsqu'au moment de sa comparution, elle a carrément tourné le dos au juge. Pendant que juge et avocats discutaient de son cas, elle n'a guère bronché, fixant le mur devant elle.

La procureure de la Couronne, Me Geneviève Lacroix, a indiqué au juge que la prévenue ne semble pas vraiment « réaliser ce qui se passe ». Son avocat, Me Jean Asselin, n'avait pas d'objection à l'examen psychiatrique au centre hospitalier Robert-Giffard. Elle reviendra donc jeudi devant le tribunal.

La cour avait déjà demandé, en avril, une évaluation psychologique des deux parents du petit Derek Hervieux, maintenant âgé de cinq mois. Les résultats de l'évaluation ont été versés au dossier de Mme Di Bernardo, 26 ans, dont la cause a été présentée le mardi 9 juillet devant le Tribunal de la jeunesse. Le jugement ne saurait tarder. L'ordonnance de la juge déterminera les mesures de protection à venir pour Derek et le sort qui attend la mère, qui tente de se réapproprier son enfant par des moyens criminels. Les nouveaux rebondissement pourraient influencer le verdict.

M. Picard parle d'un « geste isolé qui témoigne d'un grand désespoir » pour expliquer le deuxième enlèvement à lequel s'est livré la jeune mère, sans complice cette fois. Il a cependant rappelé que l'intervention de la DPJ à la fin février, soit moins d'un mois après la naissance de l'enfant, était motivée. « On se posait de sérieuses questions sur la capacité de la mère à subvenir aux besoins du bébé. Maintenant, on est loin d'être rassurés », rappelle-t-il.

En attendant, Mme Di Bernardo a refusé de suivre un traitement psychologique. « La DPJ pourrait aider la mère à assumer son rôle de parent. Mais ce sont les services réguliers de psychologues et psychiatres qui doivent lui apprendre à vivre avec elle-même », indique M. Picard.

L'enfant va demeurer sous la bonne garde de La Clairière jusqu'à ce que le Tribunal de la jeunesse ait statué sur son cas. Aucune mesure de sécurité supplémentaire ne sera prise puisque la mère demeure incarcérée pour les prochains jours. Si elle devait être libérée durant les procédures, l'enfant

pourrait être déplacé. Sylvia Di Bernardo s'est présentée à la pouponnière en-dehors des heures de visite, dimanche, en passant par le côté de la maison. L'employée lui ayant refusé l'accès, Mme Di Bernardo a enjambé le balcon et est entrée à l'intérieur en brandissant un couteau. « Elle a bousculé l'employée qui lui bloquait le passage et a réclamé son fils », raconte Denise



Denise Fréchette, coordonnatrice à la pouponnière La Clairière.

Fréchette, coordonnatrice à La Clairière. Pendant ce temps, la deuxième éducatrice présente sur les lieux a mis les six autres bébés à l'abri, puis pesé sur le « bouton panique » pour alerter les policiers. Mme Di Bernardo s'est ensuite dirigée vers la salle où était gardé son bébé. Elle a tenté vainement d'ouvrir la porte, puis, à coups de menaces, a sommé l'employée de s'exécuter. Elle s'est alors enfuie avec Derek, montant à bord d'un taxi pour se rendre sur la rive-Sud. « Tout ça s'est déroulé en trois ou quatre minutes. Les deux employées ont gardé leur sang-froid et pris les mesures de sécurité qui s'imposaient en mettant les enfants hors de danger », témoigne Mme Fréchette.

Denise Fréchette et Camille Picard n'osent pas s'avancer sur la tournure qu'auraient pu prendre les événements si les employées avaient résisté à Mme Bernardo: « Tout est possible quand on a décidé d'utiliser une arme contre deux femmes et six bébés ». Auparavant, Sylvia Di Bernardo respectait scrupuleusement les heures de visite préétablies par la cour. Elle se rendait à la pouponnière deux fois la semaine, pendant 20 minutes, en compagnie d'un agent de sécurité. Le père du bébé, Dave Hervieux, est soumis aux mêmes conditions et les suit à la lettre.



La mère de Sylvia Di Bernardo

QUÉBEC

La guerre des gangs dans le Vieux

La guerre des bandes de motards s'est transportée dans le Vieux-Québec, hier soir, vers 22h. Des individus armés de bâtons de baseball ont envahi le Café du Vieux, anciennement le bar B-52, situé au 54, Côte du Palais. Ils ont frappé sur tout ce qui leur tombait sous la main, dont les vitrines et le mobilier. Les vandales ont aussi fait un blessé mineur, qui a été transporté à l'hôpital. Les policiers ne pouvaient dire combien de personnes se trouvaient sur les lieux au moment de l'attaque des motards. Vingt minutes plus tard, au 263, rue Boisseau, dans le quartier Saint-Sauveur, une explosion a endommagé un édifice à logement inhabité de trois étages. Un premier locataire devait emménager dans les prochains jours, au premier étage, là où les flammes ont débuté. Un bidon d'essence et son contenu ne laissent aucun doute quant à l'origine du feu. Certains résidents du secteur étaient violents à l'arrivée des secours sur les lieux. Les dommages sont évalués à 5000\$. A.M.

Chasse à l'homme

Un voleur d'automobiles a embouti deux véhicules de patrouille dans la nuit de dimanche à hier en tentant de semer les policiers. L'homme se trouvait à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la 18^e rue lorsqu'il a senti qu'on le suivait. Les policiers tentaient alors d'intercepter l'individu. En essayant de s'enfuir, l'automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule et est allé heurter les deux voitures de police. Comme ils roulaient tous à basse vitesse, personne n'a été blessé. L'homme a comparu hier pour vol de voiture, recel et méfait. Des accusations de conduite avec facultés affaiblies par des stupéfiants devaient aussi être portées contre lui. C.B.

Le Petit Séminaire de... Hull

Le Petit Séminaire de Québec accueillera 55 élèves de plus à son programme de baccalauréat international non pas dans sa

bâtisse du Vieux-Québec, mais à l'autre bout de la province, à Hull. L'institution privée a annoncé, hier, qu'elle détient toutes les autorisations nécessaires. À compter du 20 août, elle offrira le programme à son nouveau campus de l'Outaouais. «Nous ne construisons aucun bâtiment, explique le directeur de la section collégiale du Petit Séminaire, Robert Plamondon. Nous serons en location. Nous avons conclu les ententes aujourd'hui» pour des locaux qui seront situés sur la rue du Portage, à proximité de l'hôtel de ville de Hull. Le Petit Séminaire a reçu, le 20 juin, le feu vert de l'Office du bac international, un organisme dont le siège social se trouve à Genève, en Suisse. Le ministère de l'Éducation a donné le sien, le 28 juin. Les professeurs sont embauchés et formés depuis la mi-mai.

OUPS!

Mauvaise adresse

Une confusion de numéros civiques est survenue dans l'édition de dimanche, dans un texte relatant la visite des policiers dans une piquerie. À l'adresse

du lieu fréquenté par des narcomanes, il aurait fallu lire le 401, des Oblats, plutôt que le 410, qui correspond au numéro civique d'un édifice à logements au-dessus de tout soupçon.

SAINT-GEORGES

Un bar de danseuses flambe

L'Hotel Motel Panthera, un bar de danseuses connu aussi sous le nom de l'Auberge sans souci, situé sur la route Kennedy, entre Saint-Georges et Saint-Côme-Linière, a été la proie des flammes, hier, vers 21h15. À leur arrivée, les pompiers ont dû combattre le feu qui a pris naissance dans la partie arrière de l'établissement. La cause de l'incendie n'a pu être précisée. La bâtisse, propriété de M^{me} Noëline Morin Veilleux, est une perte totale. Les dommages sont évalués à quelque 100 000\$. Lors de leur combat contre l'incendie, les pompiers de Saint-Georges ont utilisé le nouveau véhicule, appelé l'éteigneur, pour arroser de mousse la bâtisse de bois, mais le brasier avait pris des proportions telles

qu'il a été impossible de le maîtriser davantage. L'endroit a été évacué et personne n'a été blessé. L.D.

BEAUPORT

Obligations à 7,22%

La ville de Beauport a adjugé, à la réunion du conseil, hier, une émission d'obligations de 9,4 millions\$ à un taux de 7,22%. L'émission vient à échéance dans cinq ans comme tous les emprunts récents. La municipalité cherche à payer ses immobilisations le plus rapidement possible, explique le maire M. Jacques Langlois. Cette politique de remboursement accéléré, instituée au début des années 1990, devrait commencer à porter fruit en 1998-1999, dit-il. En attendant, Beauport consacre 24 millions\$ par an au service de la dette, soit 32% du budget. La dette de 122 millions\$ de la municipalité est largement attribuable, selon le maire, aux investissements requis par la fusion, il y a 20 ans, des six municipalités qui forment aujourd'hui la ville de Beauport. «Chacune voulait être équipée de ce qu'on voyait de meilleur chez la voisine.»

POURQUOI TENIR SA LANGUE
QUAND BELL MOBILITÉ VOUS FAIT L'OFFRE

PARLEZ SANS COMPTER!



JUSQU'AU 31 AOÛT 1996,
PARLEZ EN TOUTE LIBERTÉ SANS VOUS
SOUCIER DES COÛTS LES WEEK-ENDS
ET LES SOIRS EN SEMAINE GRÂCE À
CETTE OFFRE INCOMPARABLE.

FORFAIT
LIBERTI À
29,95 \$*
PAR MOIS

Obtenez un
crédit de 100 \$
pour toute nouvelle
activation!***

Conditions particulières :

* Téléphone non compris, sous contrat minimum de 12 mois. Taxes, options additionnelles et autres frais (licence, activation, interurbain, itinérance) en sus. Sous réserve d'approbation de crédit.

** 65 c/minute les jours de semaine de 8 h à 18 h. L'option Weekend comprend 500 minutes de temps d'antenne locale le weekend; après quoi, l'utilisation sera facturée à 50 c/l'appel.

*** Sous réserve de certaines conditions.

Bell Mobilité MD

RENSEIGNEZ-VOUS CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE BELL MOBILITÉ.

CENTRES DE COMMUNICATION
PERSONNELLE

Québec

Les Galeries de la Capitale
La CelluBoutique
Tél.: (418) 627-8962

Centre Cellulaire Charest
Tél.: (418) 687-2121

Ste-Foy

La CelluBoutique
Tél.: (418) 650-1000

Place Laurier
Cellulaire 1
Tél.: (418) 659-3400

CENTRES CELLULAIRE PLUS

Chicoutimi
Cellulaire Chic enr.
Tél.: (418) 686-0506

Place du Royaume
Cellulaire Chic
Tél.: (418) 690-9766

Québec

Radio d'auto de Québec inc.
Tél.: (418) 871-7776

AGENTS AUTORISÉS

Beauport

Inter Cellulaire enr.
Tél.: (418) 660-9909

Charlesbourg

Télé-Dynamique inc.
Tél.: (418) 623-5404

Ville Vanier

Cell. Pro Vanier
Tél.: (418) 682-2355

Le Maître du Cellulaire
Tél.: (418) 682-5553

Chicoutimi

Communication Propuls
Tél.: (418) 690-9300

Lévis

Cell Pro
Tél.: (418) 838-2355

Le Monde sans Fil

Tél.: (418) 833-5344

Québec

Ameublements Tanguay inc.
Tél.: (418) 847-4411

C.B.C.I Télécom inc.
Tél.: (418) 626-2773

La Clef de Sol inc.
Tél.: (418) 627-0840

Rivière-du-Loup

La CelluBoutique
(418) 868-8888

Robertsonville

Le Pro du CB inc.
Tél.: (418) 338-3440

St-Romuald

Novicom 2000
(418) 839-6081

St-Jean-Christophe

La CelluBoutique Rive-Sud
(418) 834-9001



FUTURE SHOP
TOUT EN UN SEUL ENDROIT





Des membres de l'équipe espagnole s'affaire autour du matériel pyrotechnique qui sera déployé demain soir.

Les artificiers espagnols ouvrent les Grand feux

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Demain soir, à la brunante, des Espagnols, venus du petit village de Moncada, près de Valence, vous en mettront plein la vue et plein les tympans pour peu que vous vous trouviez à proximité de la Chute Montmorency, à Beauport.

C'est que Pedro García Picazo et ses amis artificiers sont de retour dans la région pour défendre devant cinq concurrents leur première place à la compétition des Grands feux d'artifice Loto-Québec.

Pedro et ses collègues de la firme Caballer Llorens étaient à pied d'oeuvre, hier matin, pour concocter quelques surprises à la poudre noire, qu'ils lanceront sur musique de film. Leur mission est simple, évoque Marcel Dallaire, un des promoteurs de la rencontre: «Quand j'ai rencontré leur grand patron, aux (fêtes de la) Fayas, en mars, en Espagne, la commande était de ramener le trophée.»

Qu'y aura-t-il de différent, cette année, pour couper le souffle des spectateurs et retenir l'attention du jury? «*Todo*, répond en espagnol Pedro, tout sera différent.»

Pendant que se feront entendre des extraits des trames sonores de *Batman*, de *Blade Runner* ou encore de la

musique de Richard Wagner, 1800 bombes à effets divers et 250 «chandelles» illumineront la chute, la Dame Blanche selon la légende, qui sera traversée à un certain moment d'une cascade de feu.

Il y aura notamment «la bomba de Pedro», lourde de 25 kilogrammes, composée de 96 bombes à effet, garantie pour 14 secondes d'émotions multicolores. Pedro, qui a commencé à manipuler les explosifs avec son père alors qu'il n'avait que six ans, et ses équipiers promettent une «finale typiquement espagnole», bombes nautiques et bombes «de salut» à la carte.

Ils ne seront pas seuls à vouloir éblouir. D'ici le 3 août, cinq équipes rivaliseront d'ingéniosité, lors de l'événement qui en est à sa seconde édition. Après les Espagnols, les Italiens — 20 juillet —, les Portugais — 24 juillet —, les Chinois — le 27 juillet — et les Français — 31 juillet — prendront d'assaut les six rampes de tir avant la séance finale du 3 août.

À chaque soir, entre 1500 et 3000 pièces pyrotechniques seront lancées. «Ça vaut cher, un spectacle comme celui-là, laisse tomber avec le sourire Manuel Furtado, directeur des opérations pyrotechniques. C'est pas moins de 6000\$, 7000\$, 8000\$ la minute de *showtime*.»

Et il y en aura pour tous les goûts. Bombes traceuses, «palmiers», «volcans», «cascades» et «soucoupes vo-

lantes», tout l'arsenal du parfait artificier devrait être employé pour une compétition que les équipes prennent au sérieux. Gagner une telle rencontre, c'est une carte de visite à ne pas dédaigner pour des firmes qui participent en perdant souvent de l'argent, insistent les organisateurs.

Les Grands feux Loto-Québec se seraient déjà fait un «nom» dans le milieu. «Le reflet des pétards dans la chute (de 300 pieds)...», évoque Manuel Furtado. C'est un site unique.»

Si bien que le promoteur Marcel Dallaire est bien confiant d'atteindre l'objectif d'attirer de 80 000 à 85 000 personnes. Déjà, 19 000 billets ont été vendus. En 1995, 71 000 spectateurs ont payé pour assister à la compétition qui a duré cinq jours tandis que 100 000 autres auraient admiré les feux d'artifice depuis l'extérieur du site.

À ce sujet, M. Dallaire confirme que rien ne sera fait pour empêcher les petits malins qui se servent de la piste cyclable pour voir les Grands feux. «C'est comme ça à Montréal, Toronto et ailleurs. Le spectacle se passe dans les airs. Mais le spectacle est conçu pour être vu à partir de l'emplacement aménagé.» Si bien que certains effets ne sont pas visibles de l'extérieur de l'emplacement et que, ajoute-t-il, la musique, élément capital, n'y est pas audible.

ENFANT MORDU PAR UN CHIEN

Un enclos avait été démoli la veille de l'attaque

ANNIE MORIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les voisins du propriétaire du chien de race Akita, qui a mordu dimanche soir un enfant de sept ans et sa mère, avaient exigé, quelques jours plus tôt, la démolition d'un enclos jugé peu esthétique. Le propriétaire s'est exécuté samedi; le lendemain, son chien atta-

quait. Dès qu'il a emménagé sur la rue Caroline-Valin, à Cap-Rouge, il y a une quinzaine de jours, le propriétaire a bâti un enclos pour son chien. Mais les voisins ont protesté, jugeant que la clôture, haute d'au moins quatre pieds, nuisait au coup d'oeil. La demeure du propriétaire est située à l'extrémité d'une nouvelle série de maisons en rangée. Il avait installé l'enclos sur le terrain broussailleux qui longe la voie publique. «Ils avaient le choix entre l'esthétique et le sécuritaire et ils ont choisi l'esthétique», raconte Luc Barrette, de la police de Sainte-Foy.

Le propriétaire, qui était absent quand l'incident est survenu, a convenu de faire euthanasier son chien dès qu'il a été mis au courant de la triste nouvelle. Il a rencontré les policiers en avant-midi, hier.

Sa décision sera exécuté d'ici une dizaine de jours, soit le temps que les inspecteurs d'Agriculture Canada déterminent si l'animal est porteur de la rage. Le chien sera gardé dans les locaux de la Société protectrice des animaux (SPA) en attendant.

«Le chien, réputé docile, n'a manifesté aucun comportement agressif envers les employés de la SPA», mentionne Roland Turgeon, adjointe administra-

tive à la SPA. Les policiers rapportent que l'enfant avait déjà frappé le chien et que ce dernier n'avait pas bronché. Son maître ne le considérait pas dangereux et s'explique mal ce qui a pu se passer.

Le jeune Olivier Morrow a été opéré hier après-midi. Il a subi de morsures multiples à un oeil. Les blessures ne font pas craindre pour la santé de l'enfant, mais ce dernier a tout de même été défiguré. Il devra probablement subir d'autres interventions chirurgicales pour effacer les traces de crocs. Les policiers rapportent que la mère a subi des lésions sans gravité au niveau du dos.

Une voisine s'explique mal que le chien ait été laissé sans surveillance à l'extérieur de la maison.

«Je trouve ça bizarre qu'on attache un chien dehors, sans surveillance, et qu'on s'absente de la maison. En plus, il faisait très chaud dimanche: le chien aurait pu se déshydrater», s'indigne-t-elle.



Les restes de l'enclos qui avait été érigé pour le chien Akita.

Que le vrai vérificateur se lève...

L'Allier demande l'avis de Guy Breton

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le maire de Québec vient de demander au vérificateur général du Québec, M. Guy Breton, de déterminer qui doit être le prochain vérificateur de la ville de Québec. Autrement dit, Lambert Légaré doit-il demeurer le vérificateur de la ville?

En fait, le maire ne pose pas la question comme ça. Il demande à M. Breton si les nouvelles exigences de la vérification intégrée voulue par la ville sont bien différentes de celles qu'exerce M. Légaré. M. L'Allier se pliera à son expertise, à son verdict, quel qu'il soit.

Car un vérificateur, outre vérifier des comptes comme le fait avec satisfaction M. Légaré depuis des années, peut aussi vérifier les façons de faire d'une administration publique. Le problème, c'est que Légaré avoue qu'il n'est peut-être pas la bonne personne pour faire ça. Il a même suggéré que le président du comité Boulanger prenne sa place. Mais il est revenu sur sa décision depuis que la politique s'en est mêlée et que cette nomination n'en soit plus certaine.

Erreur, clame l'opposition: non le vérificateur ne désignera pas son successeur! Et depuis, plusieurs conseillers tentent de le confondre et aimeraient bien le soumettre au supplice de la question. Après avoir d'abord refusé de répondre aux demandes répétées des conseillers Forgues, Poirier, Lemoine et

Jobin qui exigeaient de voir M. Légaré parader devant le conseil, le maire a fini par tout débarrer: oui le vérificateur viendra devant le conseil en comité plénier présenter son rapport, mais entre-temps, M. L'Allier veut connaître la réponse de Guy Breton pour savoir s'il doit y avoir concours public pour un nouveau vérificateur ou pas.

Le conseiller Jacques Jobin craint que M. Breton ne veuille se mouiller et refuse de décider à la place de la ville. Le maire croit au contraire que le vérificateur général souhaite ce type de vérification intégrée dans les municipalités et que Québec pourrait devenir un modèle dans le genre.

«Au plus tard le 30 septembre, M. Légaré viendra présenter son rapport et répondre toutes vos questions. Mais ce ne sera pas un tribunal d'enquête», répond, exaspéré, le maire L'Allier, à la satisfaction cette fois des conseillers qui ont fini par retirer leurs demandes.

«De toute façon M. Légaré a une sécurité à vie avec la ville, il recevra le même salaire et aura le même niveau de fonction. Il se dit lui-même prêt à devenir le numéro deux», confirme M. L'Allier.

«Parce que nous aurons deux vérificateurs», ironise Réjean Lemoine.

«Un vérificateur, c'est une institution, pas une personne. C'est une équipe», dit le maire.

Les discussions ont ainsi tourné en rond pendant une heure, hier soir, au conseil de Québec.

SACCAGE D'UNE MAISON À CHARNY

Un des deux jeunes remis en liberté

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Un des deux adolescents de 17 ans accusés d'avoir littéralement saccagé une résidence de Charny, la semaine dernière, a pu recouvrer sa liberté dès hier. La procureure de la Couronne, Me Fabienne Bouchard, n'y avait en effet aucune objection, le jeune homme n'ayant pas d'antécédents judiciaires. Il n'en est toutefois pas allé de même pour son présumé comparse, qui se trouve en probation à la suite d'une condamnation pour possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic. La juge Andrée Bergeron a donc ordonné sa détention préventive.

Des conditions sévères ont par ailleurs été imposées à celui qui a recou-

vré sa liberté, et son père a dû assurer la juge qu'il veillera à ce qu'elles soient respectées. Ainsi, le jeune homme devra être rentré à la maison à 23 h tous les soirs, à moins de se trouver en compagnie de son père. Il ne pourra avoir de contacts avec son présumé complice ni s'approcher de la maison saccagée à moins de 500 mètres. Enfin, il ne pourra consommer ni alcool ni drogue, et il devra entreprendre des démarches pour se trouver un emploi.

Les deux jeunes reviendront demain devant le tribunal pour la suite des procédures, et il apparaît vraisemblable que le dossier connaisse déjà son dénouement. Ceci n'exclut toutefois pas que les parents se voient présenter la facture par les assureurs des infortunés propriétaires de la maison.

AFFAIRE TRÂN

Vaines négociations Les documents de Morgan toujours inaccessibles

ANNIE MORIN
Le Soleil

QUÉBEC — Les efforts pour parvenir à une entente avec Paul Morgan n'ont rien donné. Les avocats de Trân Tri-êu Quàn ne pourront donc se servir des documents que possède l'Américain pour étoffer leur appel, prévu pour jeudi prochain.

Les négociations se sont déroulées jusqu'à 20h30, hier, mais en vain.

«On va continuer à discuter dans les prochains jours. Si on mettait la main sur les documents, on pourrait toujours s'en servir plus tard», indiquait hier Jean Paquet.

UN ESPOIR MALGRÉ TOUT

Lavocat de M. Trân espère toujours que le gouvernement canadien, qui possède les papiers, revienne sur la promesse de confidentialité faite à Morgan et lui transmette lesdits documents censés prouver la livraison du coton toujours attendu par le Vietnam. Durant les dernières heures de négociation, les excuses publiques réclamées en fin de semaine par Morgan ont été mises de côté. Dès lors, il est difficile pour M. Paquet de pointer la condition qui l'a privé d'un règlement de dernière minute.

«D'un côté, il y avait ces documents possiblement utiles au procès, mais dont on ne connaissait pas la teneur, même si le gouvernement canadien nous assurait qu'il y avait matière à négocier. Et de l'autre côté, on a toujours ces procédures contre Morgan qui pourraient nous rapporter un million \$, argent que l'on pourrait remettre au Vietnam en échange de M. Trân», rappelle M. Paquet.

Celui-ci souhaite que la Canada entreprenne des actions démocratiques après l'appel de jeudi, qui marque la fin du processus judiciaire.

Québec emprunte 4,5 millions \$ pour le départ anticipé de 75 pompiers

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — La ville de Québec effectuera un emprunt de 4,5 millions \$ pour payer le départ de 75 pompiers qui prendront ainsi une retraite anticipée d'ici le 31 décembre 1997. L'an dernier, les indemnités de départ n'ont été que de 500 000\$. «Selon la convention, nous payons la moitié du déficit actuariel. Cela nous permet d'économiser et de rajouter le corps de pompiers», explique Claude Cantin, maire suppléant et responsable de l'administration municipale au comité exécutif de la ville de Québec.

Jusqu'en 1994, le financement des mises à la retraite se faisait à l'interne. En 1995, un emprunt de 500 000 \$ fut nécessaire pour acheter les départs. En 1996, c'est 1,5 millions \$ qu'il faut emprunter et 3 millions \$ en 1997 pour un total de 4,5 millions \$.

«Nous n'aurons plus besoin de recourir à des emprunts en 1998», explique M. Cantin.

«La plupart des pompiers visés ont 32, 33 ans de service. Ils sont nombreux à avoir été embauchés en même temps, car la ville avait raccourci considérablement leur temps de travail à l'époque. Il y en aura bien moins dans

deux ans», dit M. Cantin. Un jeune pompier gagne lors de l'embauche 31 285 \$ alors qu'après six ans, il atteint son plafond salarial, soit 53 940 \$. Avec son programme départs volontaires qui s'est terminé le 31 mars 1996, La ville de Québec a également obtenu le départ de 48 employés, soit 7 de direction, 2 professionnels, 23 fonctionnaires et 16 cols bleus pour des indemnités totales de 1,9 million \$.

«C'est une économie réelle en un seullement car la masse salariale de ces employés représentait 2,6 millions \$, une économie qui se poursuivra années après années», explique le directeur adjoint des Ressources humaines, M. Pierre Bélanger.

La ville vise le départ de 100 cols blancs parmi le personnel de direction, les professionnels et les fonctionnaires municipaux d'ici. 32 d'entre eux ont profité du programme, lequel sera renouvelé l'automne prochain. Pour en bénéficier, les employés doivent voir leur poste aboli.

«Nous n'avons pas d'objectif de réduction du nombre de cols bleus car leur nombre a été considérablement réduit au fil des années. Nous en avions 600 il y a six ans. Les cols bleus sont au nombre de 480», dit le conseiller Claude Cantin.

EN BREF

Bateau retenu

Un autre bateau russe est retenu à Québec, avec à son bord une trentaine de marins, pour des créances non payées. Le «Professor Nikolay Baranskiy» restera au Port de Québec jusqu'à sa vente, qui devrait s'effectuer à la fin du mois d'août. Les appels d'offres pour la vente du navire débuteront le 13 août. D'ici là, les marins doivent demeurer ici dans des conditions «qui ne sont pas idéales mais qui sont tout de même acceptables», selon Alexis Ségal, porte-parole de la Police du Port. Le «Professor Nikolay Baranskiy», qui est demeuré au large de Cacouna pendant quelques semaines, est arrivé à Québec samedi.

Cela porte à deux le nombre de bateaux russes retenus dans la capitale, puisque le «Truskavets» et son équipage de 25 marins attendent toujours un acheteur. Dans ce cas, les appels d'offres commenceront le 15 août. Le «Truskavets» avait défrayé la manchette en mai, car les marins du navire s'étaient trouvés dans des conditions très difficiles, manquant de nourriture et de pétrole pour alimenter la génératrice les alimentant en électricité. La situation s'était rapidement rétablie grâce à l'intervention des médias et à la générosité du public. Il semble que les marins vivent maintenant dans de meilleures conditions, bien qu'ils n'aient pas encore reçu de salaire. C.B.

L'avocat de Trân espère toujours qu'Ottawa lui vienne en aide

LE QUÉBEC LE CANADA

Bertha retarde le renflouement du Irving Whale

Les experts ont besoin de deux journées de beau temps

■ CHARLOTTETOWN (PC) — Le mauvais temps qui s'acharne sur l'Est du pays force le report du renflouement de la barge Irving Whale.

De forts vents, causés par l'ouragan Bertha, ont obligé les équipes chargées du renflouement à retarder les opérations prévues. Il semble que, si le temps demeure maussade en raison d'un système dépressionnaire frappant la région, elles devront patienter encore deux jours, à tout le moins.

« Nous ne pouvons formuler aucune prédiction », a déclaré un porte-parole de la garde côtière, Dick Pepper, à propos du moment où la barge pourra enfin être soulevée des fonds marins où elle se trouve depuis des années. La barge avait coulé en 1970, dans le

golfe Saint-Laurent, au large de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des porte-parole du gouvernement fédéral ont expliqué qu'il était nécessaire de bénéficier de deux jours d'affilée de beau temps pour soulever la barge sans problème. Mais depuis le début de l'été, le mauvais temps semble être la norme, jour après jour.

La barge est chargée de 3000 tonnes de pétrole brut et de 7,5 tonnes de BPC, qui pourraient représenter un risque pour l'environnement si jamais ces huiles étaient dispersées dans l'eau.

La semaine dernière, M. Pepper avait déclaré que normalement la barge serait soulevée durant la dernière semaine de juillet.

Cette fois-ci, constatant la persistance du mauvais temps, il n'ose plus prédire un moment précis où l'opération pourra être menée à bien.

Il a cependant indiqué que deux navires servant au renflouement de la barge, les barges BOA 10 et Chesapeake, sont en route vers le golfe du Saint-Laurent, en provenance du New Jersey. Si le temps le permet, les deux barges pourraient être rendues à destination dès diman-

che prochain.

En principe, le renflouement de la barge devait être effectué l'an dernier, au mois d'août, mais il a dû être reporté en raison du mauvais temps et d'une querelle judiciaire.

On a donc décidé cette fois de s'y prendre plus tôt dans la saison - juin et juillet offrant généralement un temps plus clément que le mois d'août - et d'utiliser des barges plus imposantes pour faciliter le travail.

Le renflouement de la barge devait avoir lieu l'été dernier

Un groupe écologiste de Montréal, la Société pour vaincre la pollution (SVP), a sonné l'alarme pour avertir

les autorités des risques entraînés par le renflouement. Le mauvais temps est un des risques identifiés.

« L'opération consiste à transporter la barge vers Halifax, puis de contourner l'île du Cap Breton et de longer la côte de la Nouvelle-Écosse. Tout ceci durant le mois d'août, propice à un temps très mauvais, et après ce qu'on a vu avec Bertha, on ne sait vraiment pas à quoi s'attendre pour le reste de la saison », a indiqué le président de la SVP, Daniel Green.

M. Green souhaite que des observateurs indépendants surveillent les différentes étapes de l'opération. Il dit craindre notamment que le renflouement n'entraîne une fuite de BPC.

SYSTEME DE SANTÉ CANADIEN

Privatisation « passive »

L'Association médicale canadienne sonne l'alarme

■ OTTAWA (PC) — À l'insu du public, la privatisation s'installe tranquillement à l'intérieur du système de santé canadien, affirme le président de l'Association médicale canadienne.

Le Dr Jack Armstrong nomme cette tendance « la privatisation passive » parce qu'elle est le résultat involontaire des compressions budgétaires provinciales et fédérales.

Par exemple, les personnes qui peuvent s'offrir un physiothérapeute ou un psychologue privé sont soignées plus rapidement, en raison des longues listes d'attente qui encombrent le système public, illustre M. Armstrong, un pédiatre de Winnipeg.

Les patients qui obtiennent plus tôt leur congé de l'hôpital, dit-il aussi, doivent payer des médicaments qui auraient été gratuits à l'hôpital.

Un document, diffusé par l'AMC, indique que les Canadiens considèrent leur système de santé comme l'un des meilleurs au monde pour ce qui est du financement public.

En fait, le système médical canadien est devancé par de nombreux pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique. En 1993, le Canada obtenait la 16e place sur les 23 pays pour lesquels des données comparables étaient disponibles.

Le secteur privé a financé 28% du système de santé canadien en 1994, contre 25% en 1990. Les médicaments accaparaient la majorité des fonds privés.

Le document de l'AMC, intitulé « L'avenir de la santé et des soins de santé au Canada », servira de base de discussion à une rencontre, le mois prochain, où l'on s'attend à un débat virulent sur la privatisation.

Certains médecins, qui militent en faveur de la création d'un système médical privé, avancent que le système en vigueur ne serait pas tellement affecté, puisque de nombreux services sont déjà privatisés. Ils affirment qu'un système privé augmenterait la marge de manoeuvre du système public.

Mais d'autres médecins, dont M. Armstrong, estiment que seules des dépenses gouvernementales accrues peuvent garantir la qualité du système de santé. M. Armstrong craint l'érosion rapide du système, citant en exemple les blocs opératoires vétustes de certains hôpitaux de Winnipeg. « Il est de plus en plus difficile de fournir un service de qualité à l'intérieur du système actuel ».

L'Ontario concocte une réforme majeure

TORONTO (PC) — L'Ontario envisage une réforme en profondeur de son système de santé qui pourrait faire en sorte que les patients signent un contrat avec un groupe précis de médecins pour obtenir des soins.

Selon ses promoteurs, la réforme réduirait les dédoublements inutiles et permettrait certaines économies.

Alors que la plupart des provinces examinent divers scénarios de réforme, une série de projets pilotes, annoncés pour bientôt, pourraient faire de l'Ontario un laboratoire de la réforme des services de soins de santé au pays, estiment des experts.

Des critiques soutiennent que la réforme retient toujours la méthode controversée de rétribution à l'acte pour les médecins, qui peut affecter selon certains la qualité des services médicaux.

Les projets pilotes seront dévoilés au cours des deux prochaines semaines, a indiqué un porte-parole du ministère ontarien de la Santé.

En vertu de ces projets, les patients signeront une entente avec un médecin membre d'une équipe multi-disciplinaire. Ils y recevront tous les services extérieurs à l'urgence. Les patients qui se rendront à l'urgence sans toutefois souffrir de maux réclamant des soins urgents devront déboursier un certain montant.

Ce système devrait réduire le nombre de visites inutiles à l'urgence et réduire les dédoublements lors des références aux spécialistes, affirme le Dr Wendy Graham.

Les groupes de praticiens recevront, pour chaque patient, un certain montant établi selon le sexe, l'âge et le dossier médical. Une allocation maximale par patient sera établie mais même en-deçà de ce maximum, les services seront facturés.

Plusieurs centaines de médecins ontariens participent déjà à un programme alternatif comparable, où ils reçoivent un montant forfaitaire pour chaque patient qui s'inscrit à leur clinique.



Le chef de l'ADQ, Mario Dumont

Les jeunes de l'ADQ veulent parler famille

MARC LAROCHE

Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — La Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec tiendra son deuxième congrès du 2 au 4 août prochain à Rivière-du-Loup. Des jeunes adéquistes de toutes les régions du Québec se réuniront pour discuter du thème principal de la fin de semaine, la famille.

« Les jeunes qui désirent fonder une famille se préoccupent de plus en plus de la question de l'emploi », disait Patrick Robitaille, le président de la Commission des jeunes de l'ADQ. « Nous allons émettre certaines propositions comme interdire la double rémunération, afin que les jeunes aient plus de chances de se trouver un emploi. Ainsi, les retraités de la fonction publique qui retirent déjà des pensions respectables, ne pourraient plus avoir un autre emploi en même temps ».

Les discussions porteront sur la rémunération chez les jeunes, le développement de la famille et la famille québécoise elle-même. Selon M. Robitaille, la définition de la famille québécoise doit être revue. « La famille québécoise n'est plus la même qu'il y a 50 ans. Il faut maintenant que les différentes communautés culturelles aient aussi leur place au Québec afin que les relations s'améliorent ». Les jeunes discuteront aussi de la question des critères de réussite au niveau secondaire. Le résultat du débat servira à la production d'un mémoire qui sera présenté à la fin de l'été.

Pour les organisateurs du congrès, le choix de Rivière-du-Loup était évident. « Le comté revêt un caractère spécial puisqu'il s'agit de l'endroit où a été élu notre chef, Mario Dumont. C'est aussi une région magnifique. Nous permettrons ainsi à quelques 200 jeunes de la visiter ».

Un héritage de 500 ans



David Neel, à droite, de Vancouver, dirige ce canot cinq fois centenaire. L'embarcation a été sculptée à même un cèdre rouge de 500 ans de la Colombie-Britannique.

À travers la lorgnette d'Industrie Canada

Le bilinguisme malmène sérieusement la langue de Molière

■ MONTRÉAL (PC) — Les cinq affiches publiées récemment par Industrie Canada pour faire la promotion d'entreprises autochtones situées dans l'Ouest canadien malmènent grandement l'esprit et la lettre de la langue française.

Aucune des cinq affiches que nous invite à « mettre bien en vue » le directeur exécutif, R.G. (Bob) Dickson, du secteur Entreprise autochtone Canada, d'Industrie Canada, n'est exempte de fautes grammaticales et syntaxiques.

L'affiche qui remporte la palme à cet égard vante « les spécialités gastronomiques uniques » d'une entreprise de Langham, en Saskatchewan. On y fabrique des chocolats trempés à la main faits de baies et de bluets (sic), des miels (sic) et des syrops (sic).

On y indique que près 12 employés vont à la récolte et à production (sic)...

« L'essentiel pour nous est de maintenir une entreprise de taille maniable (sic) car c'est la clé de notre succès », peut-on y lire.

Dans le cas du Métis Arnold Asham amateur de curling de Winnipeg, au Manitoba, qui développe et vend « des fournitures et accessoires fabriqués spécialement pour son sport

favori », « le service d'après-vente » (sic) serait incomparable. « Cette politique lui a bien servi... », écrit-on.

Quant à l'entreprise La Ronge Ambulance Care, de La Ronge, en Saskatchewan, elle fournit « des services des urgences médicales » servant « de lien critique » entre les communautés du nord éparpillées « à travers 100 000 kilomètres carrés et les hôpitaux les plus proches au sud ».

L'entreprise offre des services d'urgence « et des services médicaux pré-hospitaliers ».

En outre, elle assure « des soins de première qualité et une évacuation

aérienne ».

Les auteurs du texte soulignent l'importance de recruter des Autochtones « vu que le meilleur atout d'une entreprise est ses employés ».

Pour Patricia Piché, qui dirige Contemporary Fashion Designs, à Bon Accord, en Alberta, le flair « pour l'artisanat traditionnel » (sic) des femmes autochtones lui aurait été très utile.

Finalement, le dernière affiche nous apprend que Mme Nancy Nightingale qui dirige l'entreprise Khot-La-Cha-Coast Salis Handicrafts, de Vancouver, en Colombie-Britannique, a été élue « seconde Femme Entrepreneur (sic) canadienne de l'année. On lui fait dire: « Mon entreprise permet aux artistes de raconter leur histoire à travers leur métier (sic). »



Voici l'un de nos grands espoirs sur le ring à Atlanta.

Daniel Trépanier, meilleur ami de Claude Lambert, membre de l'équipe de boxe du Canada.

Il n'a jamais combattu autre chose que la grippe. Pourtant, nous sommes persuadés que sa présence à Atlanta pourrait faire toute la différence pour l'obtention d'une médaille par Claude Lambert. Les employés d'AT&T vont

ainsi ouvrir leurs cœurs et leurs demeures pour héberger les familles et les proches qui viendront soutenir et encourager les athlètes des quatre coins du monde pendant les jeux d'Atlanta.

 **AT&T Canada**

Vague de rabais à la Baie!

50 % de rabais*

Prix nouvellement réduits!

Mode féminine printemps-été

★ Vêtements griffés ★ Coordonnés carrière

Choix de vêtements signés : ★ Liz Claiborne

★ Jones New York ★ Rena Rowan ★ Bianca Nygård

★ Tan Jay ★ Nygård Collections ★ Evan-Picone, etc.

Tailles courantes, petites et fortes. *Sur nos prix ordinaires.

Vêtements pour femme, rayons 109, 115, 116, 127, 130, 140, 145 et 196. Le choix des marques varie selon le magasin.

50 % de rabais*

Choix de coordonnés tout-aller printemps-été Northern Spirit® et Kari pour femme

Tailles courantes. Certains modèles offerts en tailles petites et fortes.

*Sur nos prix ordinaires.

Coordonnés tout-aller, rayons 115, 161 et 193. Coordonnés Kan offerts dans certains magasins seulement.

50 % de rabais

Pantalons à plastron et pantalons ceinturés à enfiler FairSet® pour femme

Nos prix ord. 19,99 \$ et 24,99 \$.
Nos derniers prix 14,99 \$ et 19,99 \$.

Solde
999 \$ à 1499 \$
ch.

Interchangeables, rayon 136.

Exceptions : modèles offerts en noir, marine ou taupe.

50 % de rabais*

Maillots de bain à plus de 42 \$ et cache-maillot pour femme

Unicolores ou à imprimés. Étiquettes Jantzen, Baltex, Christina et Seaqueen.

*Sur nos prix ordinaires.

Maillots de bain pour femme, rayon 194.

Pas de TPS*

Un seul jour! Mercredi 17 juillet!
Marchandise à prix de solde

*Nous vous accorderons un rabais équivalant à la TPS sur nos prix de solde.

50 % de rabais

Choix de vêtements tout-aller et carrière en tailles fortes pour femme
Blouses, pantalons, jupes et pulls au prix déjà réduit de 19,99 \$.

Solde
999 \$
ch.

50 % de rabais

Jupes-culottes, salopettes courtes et robes Squeeze en jean et chemises sans manches
Variations en jean pour femme

Nos prix ord. 19,99 \$ et 29,99 \$.

Solde
999 \$ et 1499 \$
ch.

Le choix varie selon le magasin.

30 % de rabais*

Choix de shorts et tee-shirts pour femme et jeune femme

Étiquettes Real Clothes, Variations, BayClub®, FairSet® et Outline.

Nos prix ord. 6,99 \$ à 34,99 \$.

Liquidation 4,89 \$ à 24,49 \$ ch.

Interchangeables tout-aller et tenues pour jeune femme, rayons 191, 463, 466, 810 et 813.

50 % de rabais*

Choix de robes et combinaisons-pantalons printemps-été

Pour femme. *Sur nos prix ordinaires.

Robes, rayons 110 et 803

50 % de rabais*

Choix de pulls printemps-été pour femme

*Sur nos prix ordinaires.

Pulls pour femme, rayon 147.

30 % de rabais*

Liquidation d'un choix de tenues de nuit et de dessous Versailles

Comprend certains modèles en coton.

*Sur nos prix ordinaires.

Lingerie Versailles, rayon 258.
Le choix varie selon le magasin.

30 % de rabais

Soutiens-gorge et slips en coton

Soutiens-gorge et slips assortis Suzanne en coton

Soutiens-gorge. Notre prix ord. 9,99 \$. Solde 6,99 \$ ch.

Slips. Notre prix ord. 5,99 \$. Solde 4,19 \$ ch.

Soutien-gorge pigeonnant Suzanne

N° H2919R. Notre prix ord. 21,99 \$. Solde 15,39 \$ ch.

Soutien-gorge pigeonnant Hidden Fantasies

N° 2325. Notre prix ord. 24,99 \$. Solde 17,49 \$ ch.

Dessous mode, rayon 178.

40 % de rabais*

Sacs à main marqués d'un point rouge

*Sur nos derniers prix étiquetés.

Sacs à main en bonja

Notre prix ord. 11,99 \$.

Solde

719 \$
ch.

Sacs à main, rayons 210 et 830.

50 % de rabais

Toutes les montres Anne Klein

Nos prix ord. 150 \$ à 200 \$.

Solde

7499 \$ à 9999 \$
ch.

Montres, rayon 231. Le choix varie selon le magasin.

40 % de rabais

Portefeuilles à bandoulière BayClub® et Principles®

*Sur nos prix ordinaires.

Maroquinerie, rayon 215.

En vigueur du 17 au 19 juillet!

Chapeaux de paille ou en coton à plus de 10 \$

Pour femme. *Sur nos prix ordinaires.

Achat spécial!

Lunettes de soleil pour femme

Notre prix

599 \$
ch.

Accessoires, rayon 829.

Bijoux

En vigueur du 17 au 19 juillet!

30 % de rabais*

Bijoux Principles® en argent fin

*Sur nos prix ordinaires.

Bijoux en argent fin, rayon 239. Le choix varie selon le magasin.

En vigueur les 17 et 18 juillet!

25 % de rabais*

Bijoux mode

*Sur nos prix ordinaires.

Bijoux mode, rayon 236. Exceptions : modèles Carolee et Givenchy. Le choix varie selon le magasin.

25 % à 50 % de rabais*

Chaussures de ville ou tout-aller de fin de série pour femme

*Sur nos derniers prix étiquetés.

Chaussures pour femme, rayon 262

2 \$ de rabais additionnel

Chaussures Tender Tootsies pour femme

Modèles variés.

Notre prix ord. 16,99 \$.

Liquidation

1499 \$
la paire

Le choix varie selon le magasin.

Choix de chaussures

Career Moves® pour femme

Liquidation

3999 \$
la paire

Choix de chaussures BayClub® pour femme

Liquidation

2999 \$
la paire

Le choix varie selon le magasin.

25 % de rabais additionnel

Chaussures estivales

FairSet® pour femme

En 3 modèles. Notre prix ord. 24,99 \$.

Notre dernier prix 19,99 \$.

Liquidation

1499 \$
la paire

Chaussures pour femme, rayon 837.

Génial!

Valises Destination à roulettes

Nos prix ord. 49,99 \$ à 69,99 \$.

Solde

3499 \$
ch.

Bagages, rayon 796

Des économies plein les rayons!

De tout pour tous!

Liquidation mode couture et mode de marques renommées pour homme

50% de rabais*

Chemises de ville pour homme

Choix de modèles à manches longues, unis ou à motifs :

- ★ Kent d'Arrow ★ Bradstreet d'Arrow
- ★ Pastime d'Arrow ★ Hathaway ★ CFH de Hathaway ★ Tout-aller Hathaway
- ★ Claiborne ★ Geoffrey Beene ★ Grenadier®
- ★ Suprême d'Hunt Club® ★ Charter Collection et plusieurs autres

Nos prix ord. 14,99 \$ à 70 \$. Solde 7,49 \$ à 35 \$ ch.

Exceptions : les chemises blanches, les chemises Charter Collection à 39,99 \$, celles infroissables Suprême d'Hunt Club à 32,99 \$ et les modèles Arrow à 39,99 \$ nécessitant peu de repassage. Le choix varie selon le magasin.

Pas de TPS*

Un seul jour! Le mercredi 17 juillet
La marchandise en solde

*Nous donnons un rabais équivalent à la TPS sur nos prix de solde.

30% de rabais

★ Sélection mode signée Tommy Hilfiger, Polo de Ralph Lauren, Nautica, Chaps, Claiborne pour homme, Gant et plusieurs autres collections mode printanières

*Sur nos prix ordinaires.

Collections mode pour homme, rayon 347.
Le choix varie selon le magasin. Dans certains magasins.

Achat spécial!

★ Sous-vêtements Calvin Klein de second choix

Minislip
Notre prix

599 \$
ch.

Cache-sexe
Notre prix

699 \$
ch.

Slip sport
Notre prix

1049 \$
ch.

Slip
Notre prix

629 \$
ch.

Cuissard
Notre prix

1299 \$
ch.

Sous-vêtements pour homme, rayon 859.

25% de rabais

★ Sélection mode Levi's®, Guess, Point Zero, Real Clothes, Global Mind et plusieurs autres collections mode printemps-été pour jeune homme

Nos prix ord. 19,99 \$ à 225 \$. Liquidation 14,99 \$ à 168,75 \$ ch.

Mode pour jeune homme, rayons 317, 321, 377 et 382.
Exception : jeans Levi's® à 54,99 \$.

30% de rabais*

★ Sélection mode signée Louis Feraud, Missoni, Gianni Filacci, Pronto, Lipson et autres marques à la boutique Le Président de la Baie, rue Sainte-Catherine O.

*Sur nos prix ordinaires.

Boutique Le Président, rayon 323.

30% de rabais*

★ Sélection mode printemps-été incluant les complets, les vestons sport et les pantalons habillés Jones New York, Shipley, etc.

*Sur nos prix ordinaires.

Mode pour lui, rayons 301, 302 et 316.
Le choix varie selon le magasin.

25% de rabais*

★ Hauts et shorts printaniers Levi's® et Haggar pour homme

*Sur nos prix ordinaires.

Collections, rayon 315.
Le choix varie selon le magasin.

50% de rabais*

★ Choix de tenues de loisir Converse

*Sur nos prix ordinaires.

Vêtements sport, rayon 357.

Une première!

Échange de cravates!

Apportez votre vieille cravate à la Baie et obtenez 5 \$ de rabais à l'achat d'une nouvelle cravate valant 20 \$ ou plus

Une seule vieille cravate peut être échangée à l'achat d'une nouvelle cravate. Toutes les vieilles cravates reçues seront remises à des œuvres caritatives locales.

Cravates, rayon 334. Exceptions : cravates Tommy Hilfiger, Hunt Club®, Suprême d'Hunt Club® et Andriano.

33% de rabais additionnel

★ Sélection de sandales Comfort en cuir pour homme

Notre prix ord. 29,99 \$. Dernier prix 22,49 \$.

Liquidation
1499 \$

la paire

40% de rabais*

★ Chaussures habillées et tout-aller en toile pour homme

*Sur nos prix ordinaires.

Chaussures pour homme, rayon 368.

30% à 50% de rabais*

Sélection mode estivale pour enfant

Dans le lot : vêtements d'extérieur, hauts, pantalons, shorts, jupes, tenues habillées et coordonnés ainsi que les vêtements Real Clothes.

Bébé: garçon, tailles 2 à 16; fille, tailles 2 à 14.

*Sur nos prix ordinaires.

Vêtements pour enfant, rayon 400.

Vous AVEZ LE MEILLEUR

la **Baie**

La SAQ forcée de vendre les vins des Celliers du monde

MONTRÉAL (PC) — La firme Celliers du monde a obtenu vendredi une injonction interlocutoire pour contraindre la Société des alcools du Québec (SAQ) à reprendre la distribution d'un populaire vin de table qu'elle refuse d'écouler sous prétexte que les collerettes publicitaires apposées aux bouteilles ne sont pas bilingues.

L'intervention du juge Daniel Tingley, de la Cour supérieure, qui a dénoncé la conduite « abusive » et « déloyale » de la SAQ dans cette affaire, ne semble pas avoir secoué l'entreprise étatique qui refusait toujours hier, au dire de la partie plaignante, de distribuer le « Caballero de Chile, cuvée réservée ».

Pierre Martel, l'avocat de Celliers du monde, qui fabrique, importe, commercialise et distribue des vins, a indiqué que plusieurs entreprises avaient tenté en vain au cours de la journée de se faire livrer le « Caballero » par la SAQ, qui commercialise pour son propre compte des produits qui entrent en compétition avec ce vin.

« Les acheteurs de Provigo, Maxi et IGA se sont fait dire par le personnel

de la SAQ qu'il s'agit d'un produit « défectueux », a déploré Me Martel, qui a fait parvenir en fin de journée une mise en demeure à la SAQ afin de l'inciter à se plier à l'ordonnance de la cour.

Celliers du monde a obtenu en août 1995 que le « Caballero » soit intégré à la liste des produits disponibles en épicerie. La SAQ en assurait donc, comme le veut la loi, la distribution.

Afin de souligner que ce vin a gagné une médaille d'argent au Salon des vins, tenu à Montréal en mars, Celliers du monde a décidé d'ajouter aux bouteilles des collerettes publicitaires, approuvées en mai par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Environ un mois plus tard, la SAQ décidait de bloquer la distribution du vin en invoquant le fait que ces collerettes, où le nom du vin est écrit en espagnol seulement (« Caballero de Chile cosechada reservada ») ne rencontreraient pas les exigences afférentes « à la sauvegarde de la langue française ».

L'audition de la demande d'injonction interlocutoire doit avoir lieu le 22 juillet.

Toronto serre la vis à ses étudiants mauvais payeurs

■ TORONTO (PC) — Le gouvernement ontarien se prépare à lancer des agences de recouvrement aux trousseaux des personnes qui n'honorent pas leurs prêts étudiants ou ne paient pas leurs impôts, contraventions pour excès de vitesse et autres infractions au code de la route.

« Les contribuables sont fatigués de payer plus pour ceux qui refusent de payer. Nous voulons faire comprendre très clairement aux débiteurs que s'ils doivent de l'argent à la province de l'Ontario, on s'attend à ce qu'ils paient », écrivait hier dans un communiqué le président du Conseil de gestion, Dave Johnson.

Le gouvernement avait jusqu'ici l'habitude de faire son deuil de millions de dollars en mauvaises créances - taxes impayées sur l'essence, charges sociales des entreprises ou taxes de vente.

La province ferait aussi les yeux sur des sommes dues au chapitre des prêts étudiants et contraventions, des permis de chasse et de pêche ou des prêts domiciliaires et agricoles.

M. Johnson a indiqué hier que l'Ontario poursuivrait dorénavant ses débiteurs avec plus d'énergie, embauchant des agences privées de recouvrement là où le gouvernement se fait autrefois à des fonctionnaires

pour recouvrer près de 300 millions \$ de dettes impayées.

« Ce sera une méthode efficace et peu coûteuse de recouvrer ces dettes », a-t-il dit. « Les agences de recouvrement privées fonctionnent sur une base de %age; elles sont payées seulement si elles recouvrent. Nous sommes confiants que l'industrie privée du recouvrement possède l'expérience et les connaissances requises pour en arriver à des résultats significatifs. »

La privatisation du recouvrement des sommes dues aux coffres de la province concorde avec l'agenda du gouvernement de Mike Harris, au pouvoir depuis un an, de relier certains services gouvernementaux au secteur privé.

Des fonctionnaires du Conseil de gestion demandent aux agences de recouvrement de déposer des soumissions mais ne disent pas pour l'instant combien d'agents seront embauchés, à quel coût, ou quand le recouvrement débutera.

**On veut recouvrer
300 millions \$ de
dettes impayées**

EN BREF

Le juge Bienvenue n'ira pas devant ses pairs

Le juge Jean Bienvenue a choisi de ne pas aller témoigner devant le Conseil canadien de la magistrature, le 5 septembre, pour y expliquer ses propos controversés sur les femmes et les Juifs, a indiqué, hier son avocat, Me Gabriel Lapointe. « Nous avons informé le Conseil de la magistrature que nous ferions parvenir une déclaration écrite », a expliqué, l'avocat dans un entretien avec la Presse canadienne. En raison du tollé provoqué par ces paroles, le magistrat de 67 ans de la Cour supérieure avait fait l'objet d'un sévère jugement de la part de quatre des cinq membres du comité d'enquête du conseil de la magistrature. Dans un rapport de 63 pages qui a suivi l'enquête sur la conduite et les déclarations du juge Bienvenue, la majorité des membres du comité d'enquête ont recommandé la destitution du magistrat de Québec « parce qu'il a manqué à l'obligation de bonne conduite et est inapte à remplir utilement ses fonctions » et qu'il a perdu la qualité première d'un juge: l'impartialité. Comme le permet la loi, le juge Bienvenue aurait pu faire valoir son point de vue dans cette réunion du Conseil de la magistrature, formé de 35 juges en chef, adjoints et associés, mais l'audience aurait été publique. (PC)

LOI HELMS-BURTON

L'ambassade canadienne insiste toujours

Les diplomates canadiens vont maintenir leurs pressions sur l'administration Clinton, afin que le président ne laisse pas s'appliquer au complet la loi Helms-Burton qui prévoit des sanctions contre les entreprises qui font des affaires à Cuba. Ottawa souhaite que Bill Clinton suspende la partie de la loi qui permet aux citoyens américains de poursuivre des compagnies — de n'importe où dans le monde — faisant affaires avec Cuba. M. Clinton, qui était lundi à la résidence de Camp David, dans le Maryland, doit prendre mardi une décision à cet égard, sans quoi les clauses en question de Helms-Burton entreraient en vigueur par défaut. Le premier ministre Jean Chrétien, lui, a autorisé la préparation de mesures de rétorsion qui, entre autres, permettraient à des Canadiens de poursuivre toute compagnie américaine qui s'appuierait sur Helms-Burton pour s'en prendre à des intérêts canadiens. En outre le ministre du Commerce international Art Eggleton a réitéré que le Canada va porter sa cause devant un tribunal d'arbitrage, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain. (PC)

Chrétien devra finalement affronter les militants contre le sida

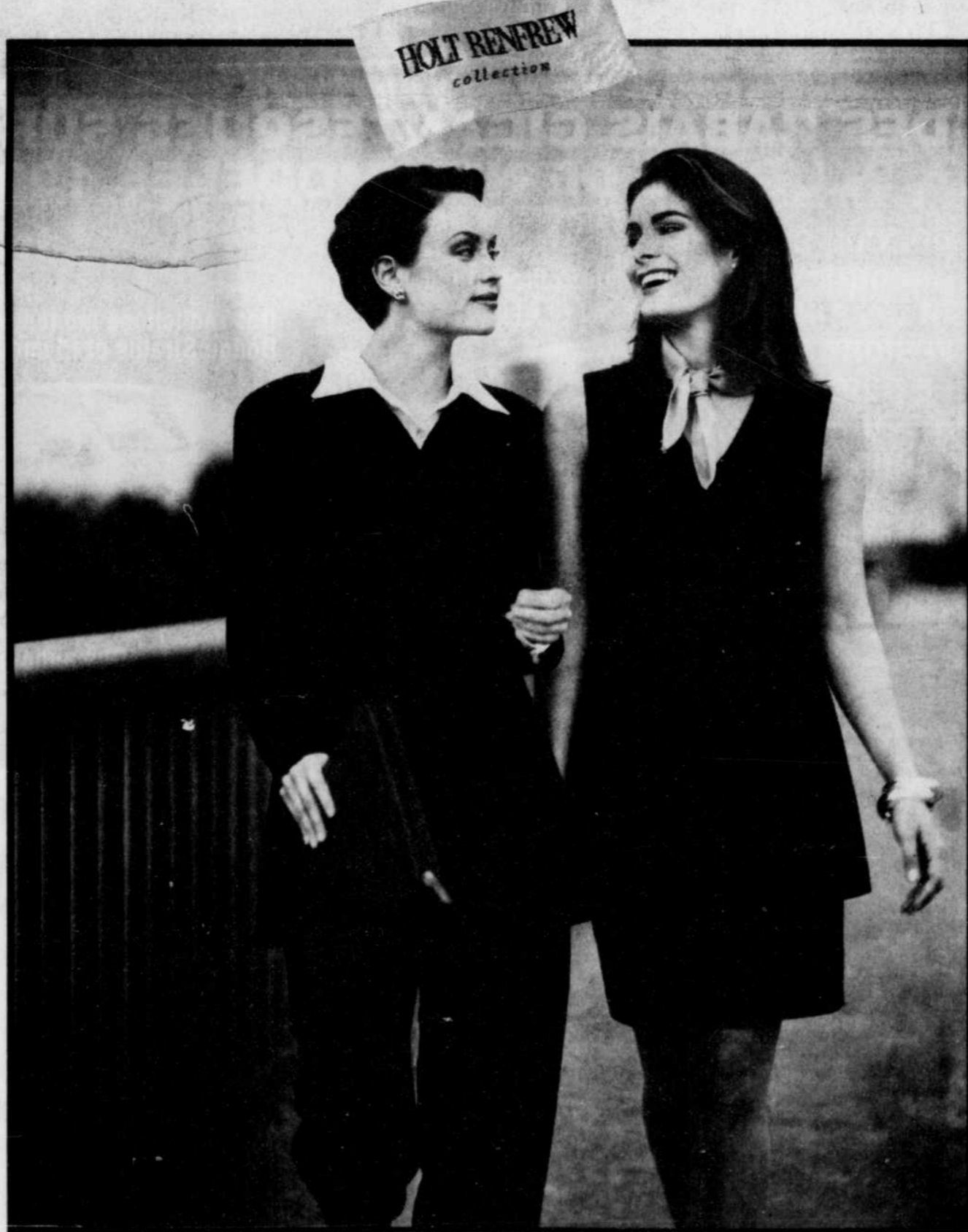
Il semble que le premier ministre Jean Chrétien devra finalement affronter des militants contre le sida. M. Chrétien — dans l'eau bouillante depuis une absence remarquée, la semaine dernière, à la conférence internationale de Vancouver sur le sida — sera accueilli par de bruyants manifestants, aujourd'hui, à Wolfville en Nouvelle-Écosse, a indiqué la porte-parole du groupe. Janet Connors a mentionné, lundi, que les manifestants brandiront pancartes et réveille-matin au passage de M. Chrétien, qui assistera à un pique-nique communautaire et à l'ouverture d'un congrès international d'éclaireuses. « Nous voulons d'abord lui souligner l'importance de renouveler la stratégie de lutte au sida », a affirmé Mme Connors, qui a contracté la maladie auprès de son ex-mari, un hémophile. « Nous avons reçu un message clair lorsqu'il n'a pas assisté à la conférence de Vancouver. Un dur travail nous attend avant de réussir à le faire changer d'idée. » Le gouvernement fédéral a soulevé un tollé par le report d'une décision concernant le renouvellement d'un fonds de 200 millions \$, destiné à la recherche sur le sida, qui expire en 1998. L'absence de M. Chrétien, à l'ouverture de la XIe Conférence internationale sur le sida, a également provoqué la colère de plusieurs. Cette décision a rompu une tradition, établie à Atlanta, en 1985, voulant que les chefs de gouvernement président à l'ouverture des conférences. Quelque 15 000 congressistes de 125 pays ont assisté à la rencontre de Vancouver. (PC)

Le caporal Purnelle expulsé de l'armée

Excédés par ses frasques médiatiques et son refus d'obéir aux ordres, les Forces armées canadiennes s'apprentent à congédier le caporal Michel Purnelle, rapporte Le Devoir ce matin. Le sous-officier de la base de Valcartier aurait reçu hier les papiers qui enclenchent le proces-

sus devant mener à son renvoi de l'armée de terre, à la mi-août. Depuis le 24 mai, le caporal Purnelle est suspendu de ses fonctions, avec solde, pour avoir publié un livre sur les Forces armées sans l'autorisation de ses supérieurs et avoir fait des déclarations sur le scandale de Somalie. (PC)

UNE GAMME MAISON QUI JUSTIFIE NOTRE RENOM.



Pour composer votre garde-robe de l'automne, Holt Renfrew vous propose une équation parfaite — cinq éléments à coordonner, un résultat infaillible. Le veston cintré. 195 \$. La jupe droite. 85 \$. La tunique sans manches. 95 \$. Le pantalon classique 145 \$. Tous confectionnés en laine marine ou prune. Le chemisier ivoire. 75 \$.

HOLT RENFREW

PLACE SAINTE-FOY • (418) 656-6783

La Presse canadienne retient son souffle

On attend de voir si Hollinger maintiendra la décision de retrait de Southam

SUZANNE DANSEREAU
Presse canadienne

■ TORONTO — Fermer la Presse canadienne coûterait pas moins de 45 millions \$, prévient le président de la coopérative de nouvelles, M. David Jolly.

« Une fermeture serait coûteuse », a déclaré hier M. Jolly, à l'issue d'une réunion spéciale des sociétaires de la PC. « Nous avons 45 millions \$ en obligations contractuelles ».

M. Jolly a expliqué que si la coopérative de nouvelles, qui existe depuis 79 ans, devait fermer ses portes, il faudrait payer les frais du loyer, du système de distribution et des paies de séparation aux 350 employés.

Et il a fait valoir que son plan de compressions de dépenses — qui se traduirait par une baisse des cotisations pour les sociétaires — serait plus attrayant.

Seule agence canadienne bilingue, la PC est menacée de fermeture depuis que la chaîne de journaux Southam a annoncé son intention de s'en retirer le 31 décembre 1996.

Southam, qui fournit des cotisations de 7,2 millions \$ sur un budget de 26 millions \$ à la PC, a décidé de renforcer sa propre agence de nouvelles, qui est seulement anglaise. Elle souhaite

que la PC soit privatisée et offre des services commerciaux qu'elle pourrait acheter à la carte.

Pour des raisons préventives, le retrait de Southam a été imité par tous les autres sociétaires de la coopérative, qui voulaient éviter d'avoir à payer la note de Southam advenant une fermeture.

PLAN

Hier, à l'issue de la réunion, M. Jolly a indiqué que l'avenir de la coopérative était encore « fort incertain », mais il a dit avoir « bon espoir » de sauver la compagnie.

M. Jolly a donné plus de détails sur le plan de compressions de dépenses de près de 7 millions \$, lequel diviserait le service en service de base et optionnel. « En vertu de ce plan, les journaux se limitant au service de base — les petits journaux en particulier — pourraient recevoir des baisses de cotisations de près de 50% », a-t-il expliqué.



David Jolly

« Nous sommes à la croisée des chemins. Si mon plan satisfait les sociétaires, la PC survivra. Mais sinon, il faudra craindre le pire », a-t-il ajouté.

Quant au plan de Southam, M. Jolly a indiqué que les sociétaires souhaitaient en avoir plus de détails. À prime abord, toutefois, M. Jolly croit qu'il ne serait « pas désirable » que la PC reste une coopérative tout en offrant des services commerciaux à Southam.

RÉUNION DÉTERMINANTE

Le moment déterminant pour l'avenir de PC sera la réunion du conseil d'administration de Southam, le 22 juillet.

C'est qu'à cette date, la société Hollinger — autre gros joueur dans le monde des journaux au Canada — de-

vrait prendre le contrôle du conseil d'administration de Southam.

Or, le grand patron de Hollinger, M. Conrad Black, a signalé à maintes reprises qu'il ne voulait pas « tuer » la PC et qu'il n'avait rien eu à voir avec la décision de Southam de s'en retirer.

Les dirigeants de la PC espèrent donc que l'arrivée en scène de Hollinger puisse se traduire par un revirement de la position de Southam face à la PC.

Selon eux, la PC serait moribonde si elle avait à absorber à la fois une réduction de dépenses de 7 millions \$ et la perte de Southam.

Hier, M. Jolly s'est dit plus optimiste : le 4 juillet à Chicago, il a rencontré l'un des dirigeants de Hollinger, M. David Radler, qui lui a signalé trouver « attrayant » son plan de compressions de dépenses.

La Presse canadienne emploie 350 personnes, dont 35 au service français. Elle distribue des nouvelles aux 88 journaux du pays, ainsi qu'à des stations de radio et de télévision.

LE SERVICE FRANÇAIS

Quant au service français, son sort n'a pas été discuté, hier. Les sociétaires des journaux de langue française — surtout basés au Québec — disent

ne pas pouvoir fonctionner sans la Presse canadienne. Ainsi, si la PC coulait, ils discuteraient de la création d'une nouvelle agence, comme le signalait récemment André Préfontaine, vice-président des journaux Québécois.

Mais pour l'instant, les sociétaires de langue française s'attendent à la survie de la PC, et comptent bénéficier d'une baisse de cotisations proportionnelle à celle du service anglais.

« Le service français va obtenir les mêmes conditions que le service anglais jusqu'à ce qu'il y ait un suivi plus avancé », disait hier M. Roger D. Landry, éditeur de La Presse.

Toutefois, le service français est moins bien garni que le service anglais.

« Le sort du service français plane au-dessus de nous. Nous avons commencé à y réfléchir plus sérieusement », disait hier M. Jolly. À la demande des sociétaires, M. Jolly compte soumettre un plan pour les compressions au service français au mois d'août.

Quoi qu'il en soit, l'avenir de la coopérative de nouvelles restera probablement encore nébuleux au cours du prochain mois, concluait hier M. Jolly. « Le chemin sera plus clair dans les 30 prochains jours ».

La Chambre des notaires passe le test

MONTREAL (PC) — L'Office des professions est « satisfait » de la progression du plan de redressement de la Chambre des notaires et se dit « confiant » que les nouvelles mesures visant à protéger le public seront bien appliquées.

Plus de huit mois après la publication d'un rapport décrivant son peu de souci du public, la Chambre se libère enfin de la surveillance extraordinaire de l'Office, qui lui avait donné jusqu'en juin pour s'amender. Entre novembre et janvier, la Chambre était passée à un cheveu de la tutelle et le 14 décembre, sa présidente, Louise Bélanger, avait démissionné.

Depuis, la direction de la Chambre a connu des changements importants. Après l'intérim de Jean-Paul Dutrisac, Denis Marsolais a été élu le 11 avril à la présidence. De même, Claude Laurent a remplacé Guy Mercier comme syndic, tandis que Richard Gagnon devenait directeur général, il y a quelques mois.

Les délais de traitement des plaintes du public ont été ramenés aux périodes réglementaires de l'Office, ainsi que les demandes d'indemnisation. Ces dernières devraient être encore accélérées par de nouvelles dispositions acceptées par l'Office.

En septembre, le plafond d'indemnisation devrait passer à 100 000 \$ par plaignant, au lieu de 300 000 \$ par notaire, comme c'est le cas présentement. Le comité d'indemnisation, dont le nombre de membres est passé de cinq à 10 personnes, pourra traiter un dossier dès qu'il est déposé.

La Chambre est passée à un cheveu de la tutelle


EN BREF

SAUMON DU PACIFIQUE Nouveaux pouvoirs pour la Colombie-Britannique


La Colombie-Britannique pourrait bien se retrouver avec de nouveaux pouvoirs dans le secteur des pêches, au détriment d'Ottawa, ce qui lui permettrait de régler l'épineux problème de la pêche au saumon du Pacifique. Le gouvernement fédéral et celui de la province ont tous deux convenu hier que la Colombie-Britannique devrait avoir davantage son mot à dire sur la question des quotas de saumon, notamment, et sur la délivrance de permis. « Ottawa a pris conscience que la Colombie-Britannique avait un rôle important à jouer ici. Voilà des concessions significatives, voire historiques, faites par le gouvernement fédéral », a dit le premier ministre Glen Clark, au cours d'une conférence de presse. M. Clark a ajouté que la révision promise de l'industrie des pêches, aux prises avec le problème de diminution des stocks, était suspendue jusqu'à nouvel ordre, ce que le ministre des Pêches, Fred Mifflin, s'est cependant empressé de démentir. Ottawa n'a pas encore accepté de se départir officiellement de la responsabilité du dossier. (PC)

LA VENTE COLOSSALE


DES RABAIS GIGANTESQUES SUR LA PLUPART DE NOS MODÈLES 1996




Des offres grandioses sur la Neon




Des réductions monumentales sur les Dodge Stratus et Plymouth Breeze



Des économies de taille sur l'Intrepid



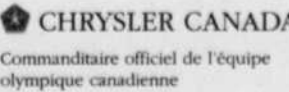
Des aubaines démesurées sur les Dodge Ram




Des rabais fracassants sur les Dodge Caravan et Plymouth Voyager

Passez vite faire votre choix chez votre concessionnaire Chrysler pendant le solde le plus grandiose de l'été.


Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne



750 \$ AUX DIPLOMÉS
Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1996 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1996.



Programme d'aide pour handicapés physiques

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER QUELQU'UN DE FIABLE

Offre d'une durée limitée. Sur la plupart des modèles en stock. Détails chez les concessionnaires.

LE MONDE

Cache d'armes de l'IRA

Londres découvre du matériel pour fabriquer 36 bombes

■ LONDRES (AFP, Reuter) — Londres et Dublin ont esquissé, hier, un début de réconciliation après leur différend sur les émeutes d'Ulster, tandis que la police britannique découvrait des caches de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) à Londres, évitant « à quelques heures près de nombreuses pertes en vies humaines ».

Dick Spring, ministre irlandais des Affaires étrangères, et Sir Patrick Mayhew, ministre britannique à l'Irlande du Nord, devaient se rencontrer aujourd'hui à Belfast à l'occasion d'une nouvelle série de pourparlers multipartites.

Tous deux ont exprimé la volonté de sortir très vite de la plus grave crise qu'ait jamais traversé le processus de paix, qui, en raison de la résurgence de la violence depuis huit jours, est sur le point d'exploser.

Une semaine d'émeutes loyalistes puis républicaines ont fait un mort et 341 blessés, selon la police, qui a procédé à 291 arrestations et tiré plus de 8000 balles en caoutchouc.

Le gouvernement irlandais avait accusé Londres de porter la responsabilité des émeutes de la semaine passée. Il lui reprochait d'avoir autorisé, sous la pression violente des loyalistes, des marches protestantes à passer dans des quartiers catholiques d'Ulster, ce qui a suscité la colère des républicains qui s'en sont pris aux forces de l'ordre un peu partout dans la province.

Sir Patrick a encore une fois « fermement » réfuté ces accusations, même s'il a implicitement reconnu que la question des traditionnelles marches protestantes de l'été posait problème en annonçant la création d'une commission chargée de réviser leur tracé. Il y a urgence: d'autres marches sont

prévues en août.

La volonté exprimée par Londres et Dublin de surmonter leurs divergences est survenue alors que la police britannique menait dans le sud de Londres une vaste opération contre l'Armée républicaine irlandaise (IRA) au cours de laquelle sept hommes ont été arrêtés et une importante quantité de matériel saisie.

L'opération a empêché, probablement à « quelques heures près », des attentats qui auraient provoqué « de graves pertes en vies humaines » à Londres et dans le sud-est de l'Angleterre, a affirmé John Grieve, le chef de l'unité antiterroriste de Scotland Yard.

La police a trouvé, pour utilisation à long terme, suffisamment de matériel pour fabriquer 36 bombes, détonateurs compris, même si aucun explosif n'a été repéré dans un premier temps. Ces raids représentent un « succès significatif » dans la lutte contre l'IRA, a

affirmé le commandant Grieve.

L'IRA a rompu son cessez-le-feu le 9 février dernier par un attentat meurtrier à Londres, qui a notamment été suivi à la mi-juin par un autre spectaculaire attentat à Manchester (nord de l'Angleterre) qui a fait quelque 200 blessés.

L'Armée républicaine irlandaise n'a cependant pas repris sa campagne de violence en Ulster, même si certains responsables de la police mettent en doute sa sincérité lorsqu'elle affirme ne pas être responsable de l'attentat commis dimanche contre un hôtel d'Enniskillen (17 blessés), le premier commis dans la province depuis deux ans. Même si l'IRA n'est pas à l'origine de cet attentat, Londres et Dublin pensent qu'il a été commis par un groupe paramilitaire républicain, ce qui pose la question de l'attitude des milices loyalistes et protestantes. Une réponse de leur part signifierait la fin du processus de paix.

MEXIQUE Séisme de 6,5

Un violent tremblement de terre de 6,5 à l'échelle de Richter a ébranlé le sud du Mexique, hier. Mais d'après les premières informations, il n'aurait pas fait de victimes. La secousse a été fortement ressentie à Mexico et dans la station balnéaire d'Acapulco, sur le Pacifique. Son épicerie était situé à environ 30 km à l'est du village de Petatlan, dans l'État du Guerrero. Il est survenu en fin d'après-midi et a duré une minute environ. À Mexico, les habitants se sont rués dans les artères de la capitale. Des lignes téléphoniques et câbles électriques ont été coupés. Des scènes de panique ont également eu lieu à Acapulco. (Reuter)

JAPON

Enfants intoxiqués

Les autorités municipales de Sakai, dans l'ouest du Japon, ont pris hier la décision de fermer les 92 écoles élémentaires de la ville à la suite d'une intoxication alimentaire qui a touché près de 4000 enfants. Il s'agit du plus important cas d'intoxication collective de ces dernières années au Japon. Toutes les écoles de la ville sont fermées jusqu'à demain, pour permettre aux techniciens municipaux de désinfecter les locaux. 50000 écoliers se retrouvent ainsi dans la nature. La bactérie retrouvée chez les enfants pourrait provenir de viande mal cuite, mais aussi d'eau, de produits laitiers ou de volaille. Quatre petits Japonais sont morts cette année d'intoxication alimentaire, et 1833 autres sont tombés malades. (AP)

INDE

Bousculade fatale

Près de 60 pèlerins hindous ont péri, piétinés à mort, étouffés ou noyés, lors de cérémonies religieuses, hier, dans le nord et le centre de l'Inde. 38 personnes ont trouvé la mort et 40 autres ont été blessées dans une gigantesque bousculade qui s'est produite dans le temple de Mahakalishwar dans la ville d'Ujjain (État de Madhya Pradesh, centre). 200000 pèlerins étaient rassemblés sur ce site historique pour des ablutions rituelles dans la rivière Kshipra. 21 autres fidèles ont péri, piétinés à mort ou noyés dans le Gange, dans la ville de Hardwar, dans l'État de Uttar Pradesh (nord). 25 autres hindous ont été blessés sur les rives du fleuve sacré. (AFP)

Que d'inondations!

Inondations et glissements de terrain ont tué environ 130 personnes et fait 400 000 sans-abri dans l'est de l'Inde et au Bangladesh, qui ont connu trois jours de pluies torrentielles en cette saison de mousson. Les pluies ont également ravagé le nord du Bangladesh, où neuf personnes se sont noyées. Environ 50 000 hectares de rizières sont sous l'eau et des centaines de familles se sont réfugiées sur le toit de leurs habitations pour échapper aux inondations. (Reuter)

RUSSIE

Eltisine au «sana»

Boris Eltsine, le président, a suscité la panique au sujet de sa santé et une lutte de pouvoirs au Kremlin quand il a abruptement quitté Moscou pour le sanatorium. Ce soudain départ soi-disant pour une quinzaine de vacances a étonné une délégation américaine conduite par le vice-président Al Gore dont l'entretien avec Eltsine a été annulé. Hier, le président a redonné un poste de premier plan au très libéral père des privatisations, Anatoli Tchoubais, un espoir pour les réformateurs déçus. (NYTNS, AFP)

CUBA

Clinton, aujourd'hui

Le président Bill Clinton annoncera, aujourd'hui, s'il décide d'autoriser les ressortissants américains dont les biens ont été expropriés par le régime cubain à tenter des actions en justice aux USA contre des firmes étrangères dont celles du Canada. Entre-temps, les chefs de la diplomatie européenne ont mis au point à Bruxelles, hier, un ensemble de mesures de rétorsion en cas de renforcement de l'embargo US contre Cuba. (AFP)

Disparition mystérieuse de 2 fillettes

BRUXELLES (d'après AFP) — Deux fillettes belges âgées de 8 ans, Julie Lejeune et Melissa Russo, disparues depuis plus d'un an dans la banlieue de Liège (est de la Belgique), pourraient avoir été kidnappées et emmenées au Brésil.

Les deux fillettes auraient été vues en juin 1995, en compagnie d'un couple, sur un cargo brésilien en route pour l'Amérique latine, ont indiqué leurs mères hier à la télévision.

Julie et Melissa auraient débarqué à Rio de Janeiro (Brésil) après une escale à Acapulco (Mexique), ont précisé Louisa Lejeune et Carine Russo, citant une lettre anonyme adressée à la radio publique belge RTBF par un homme prétendant être le cuisinier du navire.

Ce dernier affirme également que son silence aurait été acheté et qu'il a été pris de remords après avoir vu un reportage sur la disparition des fillettes diffusé en avril par la chaîne de télévision française TF1.

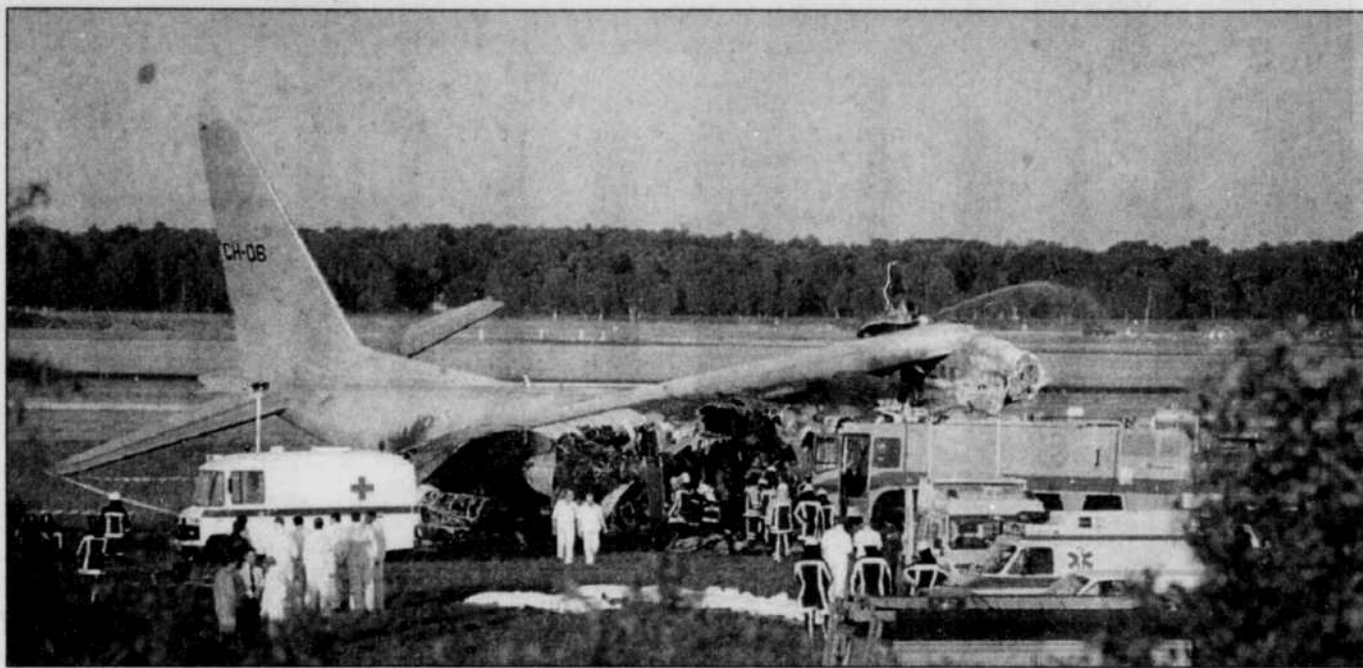
La police judiciaire (PJ) de Liège, en charge de l'enquête, a exprimé des doutes sur la crédibilité du témoignage. La date d'embarquement du 20 juin 1995, citée dans la lettre, est antérieure de quatre jours à la disparition de Julie et Melissa...

En désaccord avec les enquêteurs, les pères des deux fillettes, Jean-Denis Lejeune et Gino Russo, sont arrivés samedi à Rio pour mener leurs propres recherches et participer à une émission télévisée consacrée aux deux petites disparues.

Julie et Melissa ont disparu le 24 juin 1995, près du domicile de leurs parents. Les enfants n'ont jamais été retrouvées depuis, malgré une intense mobilisation policière et judiciaire.

Plusieurs pistes ont été envisagées, du maniaque à l'enlèvement dans un réseau de prostitution infantile. Mais les avis de recherche lancés en Belgique, en France et en Espagne, sont restés vains et l'enquête judiciaire est toujours au point mort.

Un Hercules s'écrase aux Pays-Bas: 32 morts



Un Hercules C-130 de l'armée belge qui ramenait d'Italie aux Pays-Bas 41 personnes, dont des militaires de l'armée néerlandaise, s'est écrasé hier à Eindhoven (sud des Pays-Bas), faisant 32 morts et 9 blessés graves. À bord de l'appareil, avaient pris place les membres d'une fanfare néerlandaise qui venait de participer à un festival de musique militaire à Modène (Italie). Les quatre membres de l'équipage, de nationalité belge, sont morts. Les secours sont arrivés sur les lieux de la catastrophe dans les minutes qui ont suivi l'accident et une centaine de pompiers ont réussi à éteindre l'incendie de l'avion qui s'était déclaré aussitôt après sa chute. Selon deux pilotes de planeur qui se trouvaient à proximité de l'avion, le C-130 s'apprêtait à atterrir sur la base d'Eindhoven. Avant d'amorcer sa manœuvre d'approche, l'Hercules a fait une grande boucle au-dessus des zones d'habitation riveraines de l'aérodrome, avant d'entamer « des manœuvres bizarres ». L'appareil a ensuite piqué du nez depuis une hauteur de 150 mètres, avant de toucher le sol et de prendre feu. Il n'y a pas eu d'explosion. Cet accident est le deuxième de l'histoire aérienne des Pays-Bas, par le nombre des victimes.

Dégâts coûteux de Bertha

TOPSAIL BEACH, Caroline du Nord (d'après AP) — Deux jours après le passage de l'ouragan Bertha en Caroline du Nord, les personnes évacuées ont commencé à rentrer chez elles et à constater les dégâts, déjà évalués à plusieurs dizaines de millions \$.

Depuis dimanche, plus de 4000 habitants des villes côtières de Topsail Beach et de Surf City, sur l'île de Topsail, ont pu regagner leurs maisons qu'ils avaient dû évacuer.

À Topsail Beach, les dégâts sont évalués à deux millions \$. Une quarantaine d'habitations ont été gravement

endommagées, a expliqué Eric Peterson, un responsable de la municipalité. Selon lui, les pertes concernant les locations estivales se chiffrent à environ 90 000 \$ par jour. Des toits ont été arrachés, des récoltes détruites et des routes inondées.

Selon la Croix-Rouge américaine, près de 5800 maisons ont été endommagées par l'ouragan en Caroline du Nord, parmi lesquelles 180 ont été entièrement détruites et 900 sont inhabitables. Cinq refuges de la Croix-Rouge sont restés ouverts et des véhicules de l'organisation ont distribué

des repas chauds dans les zones particulièrement sinistrées.

Si la plupart des habitants des régions côtières ont été épargnés, beaucoup de fermiers n'ont pas eu la même chance. Dans le comté de Brunswick, selon des estimations, les trois quarts du maïs et la moitié du tabac ont été détruits par la tempête.

Environ 15 000 personnes sont toujours privées d'électricité, dont 12 000 dans la région de Wilmington, a expliqué la compagnie d'électricité locale, espérant que l'électricité pourrait être rétablie rapidement.

Les Serbes ont 4 jours pour chasser Karadzic

Ils s'en prendraient à ceux qui arrêteraient leur chef ou Mladic

■ SARAJEVO (Reuter, AP) — Chargés d'organiser des élections libres en Bosnie, conformément aux accords de Dayton, les Occidentaux ont donné jusqu'à vendredi aux Serbes bosniaques pour évincer leurs dirigeants recherchés pour crimes de guerre.

Robert Frowick, représentant en Bosnie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a annoncé hier le report du 14 au 19 juillet du lancement de la campagne pour ce scrutin, dispositif-clé des accords de paix.

Le diplomate américain, qui dit s'être entretenu la semaine dernière avec l'entourage de Radovan Karadzic, a précisé qu'il s'agissait de lui donner une « bouffée d'oxygène » afin de trouver d'ici vendredi une solution « mutuellement acceptable » permettant l'effacement du leader politique bosno-serbe.

Radovan Karadzic et son chef militaire Ratko Mladic sont inculpés de génocide et crimes de guerres par le

Tribunal pénal international (TPI) de La Haye chargé de juger les responsables des atrocités commises durant le conflit en ex-Yugoslavie.

Le premier ministre bosniaque, Hasan Muratovic, avait laissé entendre dimanche que « le peuple bosniaque » pourrait renoncer à se rendre aux urnes si Karadzic restait « à la tête du principal parti se présentant à l'élection du côté de l'entité serbe ».

Robert Frowick a déclaré lors d'une conférence de presse que « la campagne électorale ne débutera vendredi que si, d'ici là, cette affaire est réglée ». « J'exclus totalement qu'un parti politique ayant à sa tête des criminels de guerre puisse participer à l'élection », a-t-il ajouté.

La commission électorale provisoire se réunira le 19 juillet pour voir si toutes les parties ont rempli les conditions fixées par les accords conclus en novembre dernier à Dayton (Ohio), qui ont mis fin à 43 mois de conflit.

Ils prévoient qu'aucun criminel de guerre ne pourra occuper de fonctions publiques ou briguer des mandats électoraux. Or Karadzic, inculpé par le TPI, est président de l'entité serbe bosniaque et du Parti démocratique serbe, principale formation à y être implantée.

Le ministre français de la Défense, Charles Millon, a annoncé dimanche que Paris demandait au Conseil de sécurité de donner mandat « dans les meilleurs délais » aux forces de l'IFOR pour arrêter les criminels de guerre inculpés par le TPI.

L'IFOR, la force de supervision des accords de Dayton, composée essentiellement de soldats de l'OTAN, a jusqu'à présent refusé de pourchasser

les criminels de guerre internationaux en arguant n'avoir aucun mandat de police internationale.

L'ancien émissaire américain en Bosnie, Richard Holbrooke, conseiller du secrétaire d'État Warren Christopher, était attendu hier à Belgrade, où il tentera de convaincre le président serbe Slobodan Milosevic d'user de son influence en Bosnie sous contrôle serbe pour que Karadzic et Mladic soient évincés.

Mais les forces serbes paraissent ne pas vouloir céder. Le chef de la police serbe à Pale, fief de Karadzic et Mladic, a menacé de s'en prendre aux forces de l'OTAN et de l'ONU si elles faisaient mine de les arrêter, a annoncé hier les Nations unies. Cette mise en garde sonne comme un rappel du traitement infligé par les Serbes aux forces de l'ONU pendant le conflit bosniaque. Lan dernier, des centaines de soldats avaient été pris en otages après les raids aériens de l'OTAN.